

ASSAINISSEMENT



R.P.Q.S. et BILAN D'ACTIVITE DE L'ASSAINISSEMENT

Rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service public (R.P.Q.S.) de l'assainissement pour l'exercice
Présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

EXERCICE 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE LA THIÉRACHE

320, rue des Verseaux - 02360 ROZOY-SUR-SERRE

Tél : +33 (0) 3 23 98 04 54 - Fax : +33 (0) 3 23 98 87 67

Email : contact@portes-de-thierache.fr

SOMMAIRE

1^{ERE} PARTIE : SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	6
1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	7
1.1 EXERCICE DE LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » :	7
1.2 MODE DE GESTION	7
1.2.1 <i>Exploitation</i>	7
1.2.2 <i>Le Personnel</i>	8
1.2.3 <i>Le service d'astreinte</i>	8
1.2.4 <i>L'appel aux prestataires privés.</i>	8
1.3 ORGANE DECISIONNEL AU 31/12/2021	9
1.4 COMMUNES EQUIPEES EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF	10
1.5 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	10
1.6 NOMBRE D'ABONNES AU SERVICE (D.201.0)	10
1.7 VOLUMES FACTURES	11
1.8 AUTORISATION DE DEVERSEMENT D'EFFLUENT INDUSTRIEL (D.202.0)	11
1.9 LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) ET/OU TRANSFERT	12
RESEAUX DE BRUNEHAMEL	12
RESEAUX DE DIZY-LE-GROS	12
RESEAUX DE ROZOY-SUR-SERRE	13
RESEAUX DE CHAOURSE	14
RESEAUX DE LISLET	15
RESEAUX DE MONTCORNET	15
1.10 OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES	17
STATION D'EPURATION DE BRUNEHAMEL	17
STATION D'EPURATION DE DIZY-LE-GROS	18
STATION D'EPURATION DE ROZOY-SUR-SERRE	20
STATION D'EPURATION DE L'AGGLOMERATION MONTCORNET-LISLET-CHAOURSE (MLC)	22
1.11 QUANTITES DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION (D203.0)	23
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	25
2.1 MODALITES DE TARIFICATION	25
2.2 RECETTES	28
3.INDICATEURS DE PERFORMANCE	32
3.1 TAUX DE DESSERTE PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1)	32
3.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P202.2B)	32
3.3 CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3)	34
3.4 CONFORMITE DES EQUIPEMENTS DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES (P204.3)	34
3.5 CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION (P205.3)	35
3.6 TAUX DE BOUES EVACUEES SELON LES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION (P206.3)	35
4.TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	38
4.1 AUTOSURVEILLANCE DES REJETS	38
4.2 AUTOSURVEILLANCE DES BOUES	39
4.3 L'ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	39
4.4 CONTROLES DE LA POLICE DE L'EAU	39
4.5 SUIVI DU MILIEU RECEPTEUR	40
5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	43
5.1. MONTANTS FINANCIERS	43
5.2 ETAT DE LA DETTE DU SERVICE	43
5.3 AMORTISSEMENTS	43
5.4 PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX	44

5.5 PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE -----	44
6. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU -----	44
6.1 ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P207.0) -----	44
6.2 OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT) -----	45
7. COMMUNICATION-----	45
2EME PARTIE : SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF-----	46
1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE -----	47
1.1 MODE DE GESTION-----	47
1.2 REALISATION DES CONTROLES-----	47
1.3 ORGANE DECISIONNEL EN 2020-----	47
1.4 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)-----	47
1.5 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0) -----	48
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET RECETTES DU SERVICES -----	48
2.1 MONTANT DES REDEVANCES DE CONTROLES ET DIAGNOSTICS. -----	48
2.2 APPLICATION DE LA MAJORATION PREVUE A L'ARTICLE L1331-8 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE. -----	50
2.3 LE RECOUVREMENT DES REDEVANCES -----	50
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE -----	53
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS -----	56
PROGRAMME DE REHABILITATION DE L'ANC 2009-2018 (PROGRAMME ACHEVE) -----	56
VIGNEUX-HOCQUET : 2009-2014 -----	56
MORGNY, DAGNY, CUIRY, DOLIGNON, RAILLIMONT, NOIRCOURT, MONTLOUE, BERLISE : 2012-2016-----	57
ARCHON, RESIGNY, PARFONDEVAL, GRANDRIEUX, LES AUTELS : 2017 - 2018 -----	58
ANNEXE 1 : CARTE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DE L'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES -----	59
ANNEXE 2 : ORGANIGRAMME DU PERSONNEL -----	61
ANNEXE 3 : DEPENSES ET RECETTES DU SERVICE-----	63
ANNEXE 4 : MONTANT DES AMORTISSEMENTS-----	68
ANNEXE 6 : ETAT DE LA DETTE -----	75
ANNEXE 7 : BILAN DES ASTREINTES-----	81
ANNEXE 8 : PLANNING DE CURAGE DES POSTES -----	83
ANNEXE 9 : NOTE D'INFORMATION DU PUBLIC DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE-----	85



DELIBERATION n°1

Conseil communautaire du 28 juin 2022

Date de convocation : 19/06/2022

Date d'affichage convocation : 19/06/2022

Thème : Rapport annuel et RPQS	Rapporteur : David VAN DEN HENDE	Budget : Assainissement
<u>Objet :</u> Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et du SPANC		

Délégués en exercice : 44
Quorum : 15
Délégués présents : 32
Pouvoir : 2

PRESENTS :

Délégués titulaires : DUFOURG Nicolas, PAGNON Jean-François, BIENFAIT Alexandre, NAVEAU Yannick, BERNARD Valérie, GARD Laurent, GUilmART Faustin, APPERT Martin, WATTIER Gérard, BIENAIMÉ Corinne, BART Nicole, GERLOT Mickaël, VAN DEN HENDE David, HALLE Éric, POTARD Jean-Michel, HENNEQUIN Thomas (pouvoir de Joël FAYARD), HEDIART Bernadette, TRIQUENEAUX José, DEBRUMETZ Pascale, TELLIER Michel, TRAMUT Véronique, LECLERCQ Hervé, MONARQUE Thérèse, CHRETIEN Isabelle, LORIETTE Monique, LEMAIRE Michel, FLUCHER José, COLOMBE Anne Sophie (pouvoir de BOULANDE Xavier), LABROCHE Guy, VAN RYUMBECKE Edmond

Délégués suppléants : ELOIRE Sébastien, LETURQUE Francine,

ABSENTS EXCUSÉS :

JACQUES Mickaël, LUCE Fabrice, DIDIER Pierre, QUEILLE Gilles, LATOUR Alain, FAYARD Joël (pouvoir à Thomas HENNEQUIN), CARLIER Adeline, VAN COPPENOLLE Hervé, BERTRAND Thérèse, FRICOTEAUX Nicolas, FRERE Marie-Noëlle, BOULANDE Xavier (pouvoir à Anne-Sophie COLOMBE), PAPIN Philippe, LEFEVRE Claude,

Exposé des motifs :

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) d'assainissement collectif et non collectif (SPANC).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement

Délibération :

Vu la présentation de ce rapport.

Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil communautaire de :

ADOPTER le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement,
TRANSMETTRE aux services préfectoraux la présente délibération,
PUBLIER, mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
RENSEIGNER et PUBLIER les indicateurs de performance sur le SISPEA

Annexes : Rapport annuel 2021

Résultat vote : FAVORABLE
Détail vote : Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président
Jean-François PAGON



Procès verbal . Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

..... et publication le

1^{ère} PARTIE : Service Public de l'Assainissement Collectif

1. Caractérisation technique du Service

La communauté de communes des Portes de la Thiérache (CCPT) est composée de 30 communes du canton de Rozoy-sur-Serre au nord-est du département de l'Aisne. L'ensemble de ces communes représente 6 951 habitants (INSEE 2018).

1.1 Exercice de la compétence « Assainissement Collectif » :

La compétence « assainissement collectif » exercée par la CCPT concerne uniquement la gestion des eaux usées (depuis le 1^{er} janvier 2003) pour :

- La collecte ;
- Le transport ;
- La dépollution.

1.2 Mode de gestion

Le service est exploité en **régie directe avec autonomie financière**.

Siège et horaires d'ouverture du service :

Le Service d'Assainissement Collectif est basé au siège de la Communauté de Communes :

Communauté de Communes des Portes de la Thiérache

Service Assainissement

320, rue des Verseaux

02 360 ROZOY-SUR-SERRE

Tél : 03 23 98 04 54 / Fax : 03 23 98 87 67

Mail : contact@portes-de-thierache.fr

*Ouvert du Lundi au Jeudi de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 30
Et le vendredi de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 16 H 30*

1.2.1 Exploitation

Les tâches d'exploitation courantes sont effectuées par le personnel technique du service :

- Exploitation et surveillance des STEP
- Entretien et surveillances des postes de relèvement
- Contrôle et surveillance des réseaux et des branchements
- Suivi réglementaire, administratif et comptable du service.

Les principaux moyens matériels d'exploitation technique du service :

- Un véhicule d'intervention signalisé Renault KANGOO
- Matériel d'exploitation courant présent sur chaque STEP (éprouvettes, tests bandelettes, disque de Secchi,...)
- Outillage mécanique, électrotechnique et électroportatif courant
- Palan motorisé 230 V / 500 kg et trépied de levage
- 2 préleveurs automatiques mobiles réfrigérés HYDREKA
- Une thermo balance 160 °c
- Caméra d'inspection poussée (sur jonc semi-rigide 60m)
- Détecteur de réseau de précision avec aiguille détectable sur tige de traçage (50m)

1.2.2 Le Personnel

L'organigramme en [annexe 2](#), présente l'organisation du personnel du service assainissement.

Le recrutement d'un nouvel assistant de maintenance a été réalisé en 2021

La Direction Générale est assurée par Madame Estelle CALLAY.

1.2.3 Le service d'astreinte

Chaque poste de relèvement et chaque station d'épuration est équipée d'un système de télésurveillance (Sofrel S500) permettant d'envoyer par téléphone et/ou mail à l'agent d'astreinte une alarme correspondant à une éventuelle défaillance d'un ou plusieurs équipements.

La télégestion est centralisée sur un serveur interne avec une technologie PC WIN 2.

Du lundi au vendredi 12 H 00, l'Adjoint Technique d'exploitation, le Technicien d'exploitation et le technicien d'assainissement non-collectif reçoivent les éventuels défauts des équipements.

Du vendredi 12 H 00 au lundi 8 H 00, un agent désigné d'astreinte reçoit les éventuels défauts d'équipement et peut intervenir à tout moment sur une panne mettant en péril la collecte ou le traitement des eaux usées.

Les astreintes de week-end sont réparties selon un planning annuel entre trois agents (Cf. [ANNEXE 7](#) : BILAN DES INTERVENTION EN ASTREINTES 2021) :

- Le Technicien Principal d'exploitation (Eric TAVERNIER)
- Le technicien Assainissement Non Collectif (Laurent MONSTERLEET)
- L'assistant technique de maintenance de l'assainissement (Florian MAILLEY)

Chaque agent dispose des connaissances et de la formation nécessaire pour intervenir sur des pannes courantes. Tous sont habilités électriquement pour intervenir à proximité d'appareils électriques sous tension (BS-BE Manœuvre), cependant, seuls le Technicien de Maintenance et d'Exploitation et l'assistant technique sont habilités en tant que personnel électricien (BR-B2V-H0) et donc eux-seuls peuvent intervenir sur une panne électrique majeure. L'ensemble du personnel est également titulaire de l'AIPR niveau concepteur (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) afin de pouvoir concevoir et conduire les chantiers de réparations et renouvellement de réseau. Le chef de service est formateur habilitation électrique des personnels non électriciens.

1.2.4 L'appel aux prestataires privés.

Pour des interventions nécessitant une technicité ou du matériel non mobilisable directement par la Communauté de Communes, le service assainissement fait appel à des prestataires privés.

Ainsi, la Collectivité a passé des marchés à Bons de Commande pour les prestations suivantes :

Curage des réseaux, des postes de refoulement et des équipements des stations d'épuration :

Prestataire	Date de notification du marché	Durée du Marché	Montant Maxi
Assainissement du laonnois (ASL)	28 juin 2019	48 mois	88 000 €HT

Réparations et renouvellement de réseaux et création des nouveaux branchements

Prestataire	Date de notification du marché	Durée du Marché	Montant Maxi
TP Orfani Fils - T.P.O.	6 juin 2019	48 mois	200 000 € HT

Réalisation des analyses d'autosurveillance des stations dépuracion

Prestataire	Date de notification du marché	Durée du Marché	Montant Maxi
Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche de l'Aisne	28 juin 2019	48 mois	24 000 € HT

Suivi analytique des boues d'épuration produites, rédaction des dossiers prévisionnels et des bilans d'épandage, suivi agronomique

Prestataire	Date de notification du marché	Durée du Marché	Montant Maxi
ASTRADEC	29 novembre 2019	48 mois	32 000 € HT

Epandage des boues liquides de stations d'épuration pour les campagnes 2019 à 2022

Prestataire	Date de notification du marché	Durée du Marché	Montant
SUEZ ORGNANIQUE	4 juillet 2019	48 mois	80 000 € HT

Déshydratation des boues COVID

Prestataire	Date de notification du marché	Durée du Marché	Montant mini /Montant Maxi
ASS'O	18 Juin 2020	12 mois	80 000 € HT
ASTRADEC	Prestation unique		32 522 €HT

1.3 Organe Décisionnel au 31/12/2021

La CCPT n'a pas instaurée de CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux), le seuil de 50 000 habitants la rendant obligatoire n'étant pas atteint.

Une commission « Assainissement » présidée par Monsieur David VAN DEN HENDE, Vice-Président de la CCPT, composée de délégués communautaires a pour objet de faire des propositions, préparer des dossiers et suivre les projets relatifs à l'assainissement collectif du territoire. La commission n'a pas été réunie en 2021.

L'ensemble des décisions est pris par le conseil communautaire de la CCPT.

Au 31/12/2021, le conseil communautaire de la CCPT est présidé par Monsieur Jean-François PAGNON.

Listing Délibération					
N°	Date	Objet	Budget	Lien hypertexte	Thème
2347	16/09/2021	Demande de subvention pour les travaux d'urgence sanitaire pour hygiénation des boue	AC	20210916_01	AC
2336	08/07/2021	Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation des études préalables aux travaux de réseau d'assainissement projetés à Rozoy-sur-Serre	AC	20210708_01	AC
2337	08/07/2021	Rapport 2020 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et SPANC	AC et ANC	20210708_02	AC-ANC

1.4 Communes équipées en assainissement collectif

Carte du territoire et des communes équipées en assainissement collectif ([annexe 1](#)).

1.5 Estimation de la population desservie

En 2021, selon les dernières valeurs INSEE disponibles (2018), le service d'assainissement collectif dessert **4124 habitants raccordables à l'assainissement**, soit près de 60 % de la population du territoire de la CCPT (6951 habitants).

1.6 Nombre d'abonnés au Service (D.201.0)

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

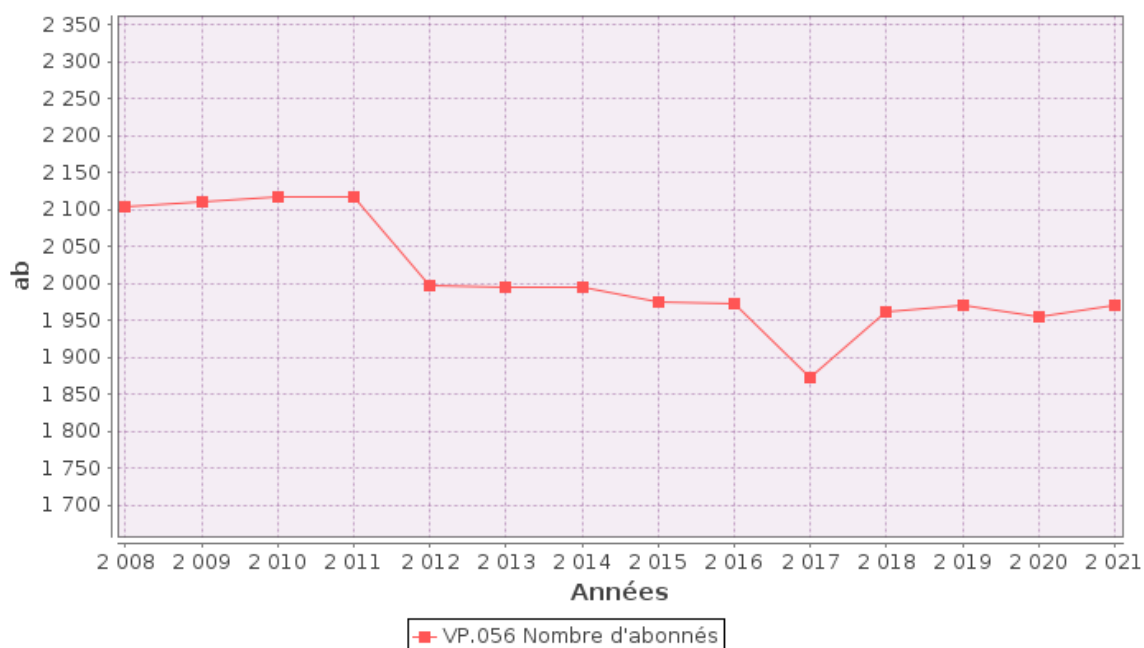
On dénombre en 2021, **1 971 abonnés domestiques actifs** (facturés) au service et répartis comme suit :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Brunehamel	244	246	- 0,82%
Dizy-le-Gros	335	342	- 2,04%
Montcornet-Lislet-Chaourse	962	971	- 1,04%
Rozoy-sur-Serre	404	411	- 1,74 %
Total	1945	1971	- 1,29%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 2 184.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 41,67 abonnés/km) au 31/12/2021 (41,33 abonnés/km au 31/12/2020).

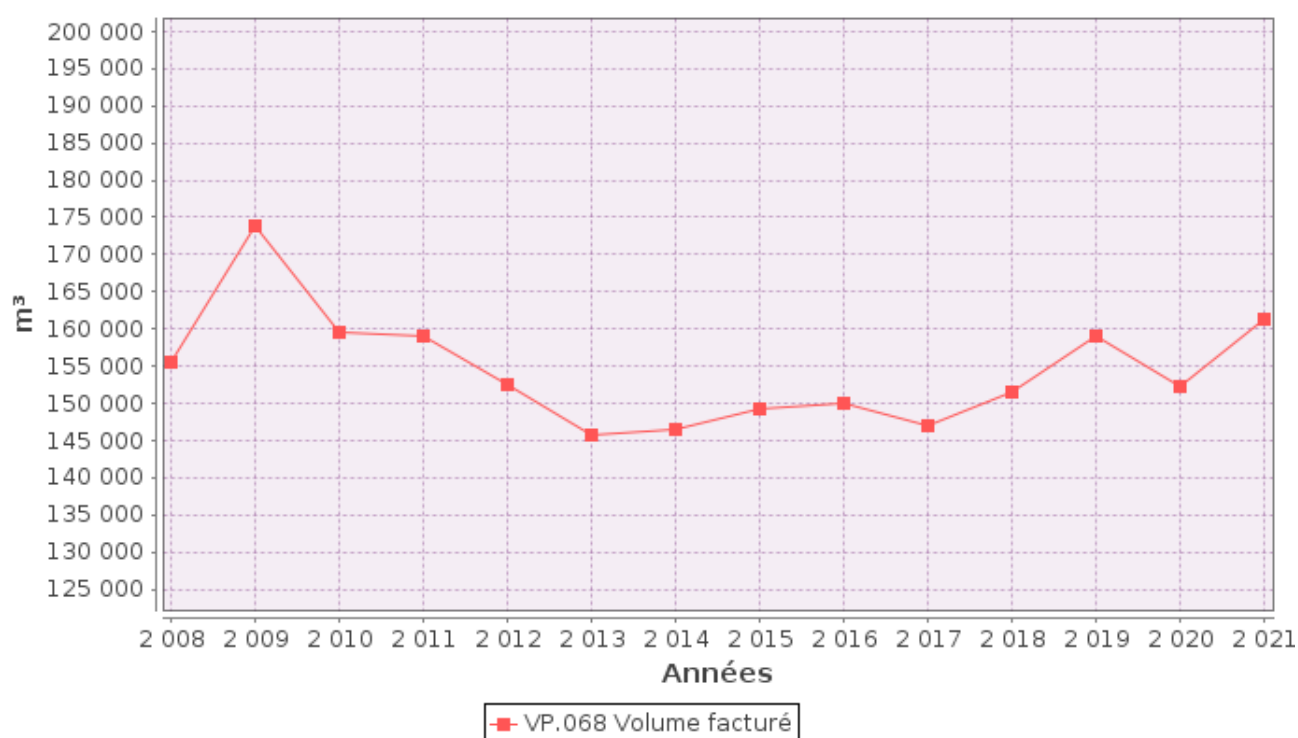
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,20 habitants/abonné au 31/12/2021 (2,11 habitants/abonné au 31/12/2020).



1.7 Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	152 166	160 182	5,94%
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	152 166	160 182	5,94%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.8 Autorisation de déversement d'effluent industriel (D.202.0)

Listes des Industriels et établissements raccordés connus

Industriels	Site de traitement des effluents	Arrêté d'autorisation de rejet et Convention Spéciale de déversement	Type d'effluent rejeté	Incidents
TRIGANO Services	STEP Rozoy-sur-Serre	Néant	Eaux Usées Domestiques	Néant
MATT	STEP MLC	Arrêté du Président du 5 juillet 2019 et convention du 24 juin 2019 (validité de 5 ans)	Eaux Usées Domestiques 250 eq/hab maximum	Néant
TRANSPORTS PAPIN*	STEP MLC	Arrêté du 12 décembre 2012 et convention du 12 décembre 2012 (validité de 5 ans)	Eaux Usées Domestiques 50 EH + Eaux de lavage des véhicules et Eaux Industrielles limitées en débit et concentrations	Défaut de raccordement des eaux usées domestiques et prétraitement des eaux de lavage sous dimensionné

* L'industriel n'a pas sollicité le Service Assainissement pour le renouvellement de l'autorisation de rejet.

1.9 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 16,7 km de réseau unitaire hors branchements,
- 30,6 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 47,3 km (47,3 km au 31/12/2021).

Réseaux de Brunehamel

Type de réseau : séparatif strict « Eaux Usées »

Années de construction : 2005-2006

Année de mise en service : Novembre 2007

Caractéristiques Techniques	
Type de réseau	100 % séparatif « Eaux Usées »
Nombre de Branchements publics	270
Linéaire de canalisation principale de collecte	5 270 mètres hors refoulement (Grés DN 150 et DN 200)
Postes de relèvement	3 unités
Estimation du Nombre d'habitants desservis par le réseau	451 habitants desservis sur 456 habitants (254 habitations raccordables)
Nombre d'Etablissement Industriel autorisé à rejeter les effluents au réseau	0

Indicateurs de Performance au 31.12.2021	
Zonage d'assainissement	Assainissement collectif généralisé sur le bourg et ANC sur les écarts, soumis à enquête publique et approuvé par le conseil municipal en date du 5 septembre 2002
Taux de desserte de la commune	98 %
Taux de raccordement des habitations au réseau	97,5 %
Nombre de raccordements contrôlés	3
Conformité des raccordements contrôlés	67%
Linéaire de curage préventif	172 ml
Linéaire de curage d'urgence	0 ml
Fréquence annuelle de curage des postes	Voir Annexe 3

- Avec un réseau séparatif à 100 % et un taux de raccordement de plus de 97,5 %, le système de collecte de Brunehamel n'appelle pas de remarques particulières.

Réseaux de Dizy-le-Gros

Type de réseau : séparatif strict « Eaux Usées »

Années de construction : 2006-2007-2008

Année de mise en service : Mai 2008

Caractéristiques Techniques	
Type de Réseau	100 % séparatif « Eaux Usées »
Nombre de branchements publics	420
Linéaire de canalisation principale de collecte	8 050 ml hors refoulement (En Grés DN 150 et DN 200)
Postes de relèvement	4 unités
Estimation du Nombre d'habitants desservis par le réseau	713 habitants desservis sur 738 habitants (368 habitations raccordables)

Nombre d'Etablissement Industriel autorisé à rejeter les effluents au réseau	Sans objet
--	------------

Indicateurs de Performance au 31.12.2021	
Zonage d'assainissement	Assainissement collectif généralisé sur le bourg et ANC sur les écarts, soumis à enquête publique et approuvé par le conseil municipal en date du 13 septembre 2002
Taux de desserte de la commune	99 %
Taux de raccordement des habitations au réseau	93 %
Nombre de raccordements contrôlés	3
Conformité des raccordements contrôlés	100 %
Linéaire de curage préventif	774 ml
Linéaire de curage d'urgence	0
Fréquence annuelle de curage des postes	Voir Annexe 3

Avec un réseau séparatif à 100 % et un taux de raccordement de plus de 93 %, le système de collecte de Dizy n'appelle pas de remarques particulières.

Réseaux de Rozoy-sur-Serre

Type de réseau : mixte

Années de construction et mise en service :

Unitaire « Eaux Usées » et séparatif du lotissement < 1980

Séparatif secteur Nord et Neuville rue des Verseaux : 2005

Séparatif secteur Cernival GA Martin : 2006

Caractéristiques Techniques	
Type de réseau	50 % séparatif « Eaux Usées » 50 % unitaire
Linéaire total de canalisation principale de collecte	8 300 mètres hors refoulement
Linéaire en Séparatif	4 180 mètres (Grés et béton DN 150, 200, 300)
Linéaire en Unitaire	4 120 mètres (matériaux et DN divers)
Nombre de Branchements publics	122 connus sur le linéaire séparatif
Postes de relèvement	2 unités
Estimation du Nombre d'habitants desservis par le réseau	934 habitants desservis sur 1001 habitants (489 habitations raccordables sur 524)
Nombre d'Etablissement Industriel autorisé à rejeter les effluents au réseau	1 (Eaux Usées Domestiques de TRIGANO autorisées sans convention)

Indicateurs de Performance au 31.12.2021	
Zonage d'assainissement	Assainissement collectif généralisé sur le bourg et ANC sur les écarts, soumis à enquête publique et approuvé par le conseil municipal en date du 13 septembre 2002
Taux de desserte de la commune	94 %
Taux de raccordement des habitations au réseau	Estimé à 90 % au total : Estimé à 85 % sur les secteurs en unitaire et le séparatif « ancien » du lotissement Compté à 97 % sur les secteurs séparatifs Nord, Neuville Verseaux Cernival GA Martin
Nombre de raccordements contrôlés	8
Conformité des raccordements contrôlés	88 %

Linéaire de curage préventif	230 ml
Linéaire de curage d'urgence	0
Fréquence annuelle de curage des postes	Voir Annexe 3

Le système de collecte de Rozoy est encore constitué d'une grande part de réseau d'assainissement unitaire ancien. Ces anciens réseaux sont souvent sujets aux eaux claires permanentes parasites et peuvent provoquer des rejets intempestifs d'eaux usées par temps sec.

Agglomération d'assainissement de Montcornet-Lislet-Chaourse

Code SANDRE : 030250202000

Milieu Récepteur : La Serre

Code masse d'eau : HR 179

Système de collecte mixte :

40 % séparatif (7,5 km)

60 % unitaire (12,00 km)

Activités produisant des rejets non domestiques raccordées :

2 Etablissements en activité soumis à convention de rejet

Station d'Epuration Boues Activées :

Capacité 4400 EH sur la commune de Montcornet

Réseaux de CHAOURSE

Type de réseau : mixte

Années de construction et mise en service :

Unitaire « Haute Chaourse » : < 1980

Séparatif « Basse Chaourse » : construit en 2005 – 2006 et mis en service en mars 2008

Caractéristiques Techniques	
Type de réseau	73 % séparatif « Eau Usées » 27 % unitaire
Linéaire total de canalisation principale de collecte	4 880 mètres hors refoulement
Linéaire en Séparatif	3 580 mètres (Grès DN 150 et DN 200)
Linéaire en Unitaire	1 295 mètres (matériaux et DN divers)
Nombre de Branchements publics	103 connus sur le linéaire séparatif
Postes de relèvement	3 unités
Estimation du Nombre d'habitants desservis par le réseau	515 habitants desservis sur 544 habitants (242 habitations raccordables sur 256)
Nombre d'Etablissement Industriel autorisé à rejeter les effluents au réseau	1 (Eaux Usées Domestiques de la MATT autorisées par convention pour 250 éqhab maximum)

Indicateurs de Performance au 31.12.2021	
Zonage d'assainissement	Assainissement collectif généralisé sur le bourg et ANC sur les écarts, soumis à enquête publique et approuvé par le conseil municipal en date du 28 mai 2001
Taux de desserte de la commune	92 %
Taux de raccordement des habitations au réseau	Estimé 85 % au total : Estimé à 80 % sur l'unitaire Haute Chaourse Compté à 91 % sur le séparatif de la Basse Chaourse
Nombre de raccordements contrôlés	4

Conformité des raccordements contrôlés	75 %
Linéaire de curage préventif	300 ml
Linéaire de curage d'urgence	0
Fréquence annuelle de curage des postes	Voir Annexe 3

Seule la Basse Chaourse est équipée d'un réseau séparatif à 100 % avec un taux de raccordement supérieur à 90 %. Le réseau unitaire ancien de la Haute Chaourse permet de collecter les eaux usées en temps sec, des rejets d'effluent au milieu naturels peuvent avoir lieu en temps de pluie au niveau des déversoirs d'orage.

Réseaux de LISLET

Type de réseau : séparatif strict

Années de construction et mise en service : 2005 – 2006 et mis en service en mars 2008

Caractéristiques Techniques	
Type de réseau	98 % séparatif « Eaux Usées » 2 % unitaire
Linéaire total de canalisation principale de collecte	2 430 mètres hors refoulement
Linéaire en Séparatif	2 390 mètres (Grès DN 200)
Linéaire en Unitaire	40 mètres (Béton DN 300)
Nombre de Branchements publics	106
Postes de relèvement	2 unités
Estimation du Nombre d'habitants desservis par le réseau	201 habitants desservis sur 235 habitants (101 habitations raccordables sur 112)
Nombre d'Etablissement Industriel autorisé à rejeter les effluents au réseau	Sans objet

Indicateurs de Performance au 31.12.2021	
Zonage d'assainissement	Assainissement collectif généralisé sur le bourg et ANC sur les écarts, soumis à enquête publique et approuvé par le conseil municipal en date du 9 août 2002
Taux de desserte de la commune	97 %
Taux de raccordement des habitations au réseau	94 %
Nombre de raccordements contrôlés	2
Conformité des raccordements contrôlés	100 %
Linéaire de curage préventif	0ml
Linéaire de curage d'urgence	-
Fréquence annuelle de curage des postes	Voir annexe 3

Le réseau séparatif de LISLET est à 100 % séparatif avec un taux de raccordement supérieur à 94 %. Le fonctionnement hydraulique du réseau séparatif dans le secteur de collecte commune avec Montcornet est impacté lors d'événement pluvieux importants.

Réseaux de MONTCORNET

Type de réseau : mixte

Années de construction et mise en service :

Unitaire < 1980

Séparatif Calvaire et Pétrot : 2003-2004

Séparatif Clémenceau, Hôtel de Ville, Saint Martin, Verte Vallée : 2006 2007

Séparatif rue de la Fontaine et Place de l'Industrie 2020/2021

Caractéristiques Techniques	
Type de réseau	13 % séparatif « Eaux usées » 87 % unitaire
Linéaire total de canalisation principale de collecte	12 372 mètres hors refoulement
Linéaire en Séparatif	1 610 mètres (grès DN 200)
Linéaire en Unitaire	10 762 mètres (matériaux et DN divers)
Nombre de Branchements publics	138 connus sur le linéaire unitaire
Postes de relèvement	4 unités
Estimation du Nombre d'habitants desservis par le réseau	1310 habitants desservis sur 1328 habitants (675 habitations raccordables sur 684)
Nombre d'Etablissement Industriel autorisé à rejeter les effluents au réseau	-

Indicateurs de Performance au 31.12.2021	
Zonage d'assainissement	Assainissement collectif généralisé sur le bourg, soumis à enquête publique et approuvé par le conseil municipal en date du 23 octobre 2002
Taux de desserte de la commune	99 %
Taux de raccordement des habitations au réseau	86 % au total : Estimé à 80 % sur les secteurs en unitaires Compté à 97 % sur le secteur Séparatif Calvaire-Pétrot (80 habitations) Compté à 85 % sur le secteur Séparatif Clémenceau, Hôtel de Ville, Saint Martin, Verte Vallée (105 habitations) Compté à 100% sur le secteur rue de la Fontaine et Place de l'Industrie
Nombre de raccordements contrôlés	39
Conformité des raccordements contrôlés	85 %
Linéaire de curage préventif	440 ml
Linéaire de curage d'urgence	80 ml
Fréquence annuelle de curage des postes	Voir Annexe 3

Le système de collecte de Montcornet est encore constitué d'une grande part de réseau d'assainissement unitaire ancien. Ces anciens réseaux sont souvent sujets aux eaux claires permanentes parasites et peuvent provoquer des rejets intempestifs d'eaux usées par temps sec. Ces réseaux ont des incidences hydrauliques sur le réseau séparatif lorsqu'ils sont connectés notamment dans le secteur de Lislet. Une partie des réseaux ont été remplacés rue de la Fontaine et place industrie (mise en séparatif et remplacement unitaire), étanchéités réalisées sur réseau unitaire place de l'hôtel de ville.

Interventions spécifiques (réparation, extension, nouveau branchement, raccordement en domaine public...) (>600€ HT)			
Date	Type	Prestataire / Fournisseur	Montant HT
BRUNEHAMEL			
Mai 2021	Réparation boîte de branchement rue Pierre Dufourg	TPO	188,96 €
DIZY-LE-GROS			
Mars 2021	Achat d'une pompe neuve pour remplacement au PR rue de Montcornet	BROMBACHER	2520 €

Octobre 2021	Achat d'une pompe neuve pour remplacement au PR rue des Bergers	BROMBACHER	2519.30 €
ROZOY-SUR-SERRE			
Mars 2021	Achat d'une pompe du PR rue GA Martin	BROMBACHER	2472,20 €
Avril 2021	Pose d'une boîte de branchement sur réseau unitaire rue de Cernival pour l'habitation n°7 rue Ga Martin	TPO	1269,48 €
Octobre 2021	Réparation de regard avaloir sur réseau unitaire au n° 400 et devant EP rue Charles de Gaulle		1224,93 €
Octobre 2021	Réparation de regards sur réseau au 120 rue d'Aigle		782.39€
Octobre 2021	Réparation de regard sur réseau séparatif rue Jean Mermoz		1403 ,56 €
MONTCORNET-LISLET-CHAUOURSE			
Janvier 2021	Achat d'une pompe au PR rue Clemenceau-Montcornet	BROMBACHER	822 €
Janvier 2021	Scellement du tampon de regard du PR rue des Chênes - Chaourse	TPO	1048,99 €
Avril 2021	Suppression d'un regard de chasse existant et création d'un regard de visite en tête de réseau avec antenne de branchement en attente au N°7 rue des Ecureuils – Montcornet		5342,95 €

1.10 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 4 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Station d'Epuration de Brunehamel

Type : boues activées en aération prolongée
 Année de Construction : 2007 par HYDREA
 Date de Mise en Service : Décembre 2007
 Réception Définitive des Travaux : janvier 2008
 Code SANDRE : 030212602000
 Milieu récepteur : La Brune
 Code masse d'Eau : HR181



Caractéristiques Techniques		
Capacité	580 équivalents habitants	
Débit de référence journalier admissible	117 m³/jour	
Niveaux de rejet maximum de l'effluent admis au milieu naturel (rivière La Brune)	DBO5	10 mg/l
	DCO	80 mg/l
	MES	20mg/l
	NGL	15 mg/l
	PT	2 mg/l
Production de boue annuelle (2021)	12,54 tonnes MS	

Performances épuratoires (moyenne annuelle)		
Taux de charge de la station	64 % (sur la DBO5 moyenne annuelle)	
Nombre d'analyses effectuées en 2021	2 sur 1 annuelle obligatoire (1 en autosurveillance, 1 du SATESE)	
Débit moyen journalier traité	87 m ³ / Jour (74 % du débit nominal)	
Niveaux de rejet moyens atteints des effluents de sortie	DBO5	3 mg/l et 99 % d'élimination
	DCO	15,5 mg/l et 97 % d'élimination
	MES	7,8 mg/l et 98 % d'élimination
	NGL	5,2 mg/l et 73 % d'élimination
	PT	0,34 mg/l et 97 % d'élimination
Taux de Matière Sèche des Boues produites en 2021 (évacuées)	20,5 g/L	

Atteinte des Objectifs Réglementaires	
Date du récépissé de déclaration au titre de la rubrique ICPE ^(G) 5.1.0 (entre 12 et 120 kg de DBO5)	5 septembre 2005
Taux de conformité des analyses des rejets vis-à-vis des objectifs réglementaires	100 %
Date du récépissé de déclaration concernant l'épandage des boues de la station d'épuration de Brunehamel au titre de la rubrique 2.1.3.0 (entre 3 et 800 t de MS par an)	15 juillet 2014
Taux de conformité des boues vis à vis des objectifs réglementaires d'épandage	100 %
Mise en place d'un cahier de vie et présentation des résultats au format SANDRE	Validé pour la collecte en 2019 et pour le traitement en 2016 (mise à jour annuelle)

- **Qualité de rejet :**

Le système d'assainissement est jugé CONFORME pour l'année 2021.

- **Réactif de traitement du phosphore :**

Chlorure Ferrique : 2.808 Tonnes

- **Refus de dégrillage et tamisage :**

0,24 Tonne de refus de dégrillage ont été évacués en CET (Filière des Ordures Ménagères de la CCPT)

Interventions spécifiques (réparation, opération de maintenance spécifique,...) (>600€ HT)		
Type	Prestataire / Fournisseur	Montant HT
Aucune intervention		

Station d'Épuration de DIZY-LE-GROS

Type : boues activées en aération prolongée

Année de Construction : 2007-2008 par HYDREA

Date de Mise en Service : Avril 2008

Réception Définitive des Travaux : 26 septembre 2008

Code SANDRE : 030226401000

Milieu récepteur : infiltration dans la nappe de la Craie de Champagne Nord

Code Masse d'eau : FR 3207



Caractéristiques Techniques		
Capacité	950 équivalents habitants	
Débit de référence journalier admissible	143 m³/jour	
Niveaux de rejet maximum de l'effluent admis en infiltration	DBO5	25 mg/l ou 90 % d'élimination
	DCO	125 mg/l ou 80 % d'élimination
	MES	35 mg/l ou 90 % d'élimination
	NTK	15 mg/l ou 80 % d'élimination
	pH	6.5 < pH ^(G) < 8.5
	Température	< 25°C
Production de boue annuelle (2021)	10,485 T MS	

Performances épuratoires (moyennes annuelles)		
Taux de charge de la station	52 % (sur la DBO5 moyenne annuelle)	
Nombre d'analyses effectuées en 2021	7 sur 2 analyses annuelles obligatoires (6 en autosurveillance, 1 du SATESE)	
Débit moyen journalier traité	88 m³ / Jour (61.54 % du débit nominal)	
Niveaux de rejet atteints des effluents de sortie (moyenne des analyses)	DBO5	7,15 mg/l et 97 % d'élimination
	DCO	62.69 mg/l et 94 % d'élimination
	MES	20.56 mg/l et 96 % d'élimination
	NTK	22 mg/l et 91 % d'élimination
	pH	7,96
	Température	-
Taux de Matière Sèche des Boues produites (évacuées)	19,73 g/L	

Atteinte des Objectifs Réglementaires	
Récépissé de déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement de la rubrique de l'article R.214-1- I.O.TA. : 2.1.1.0. 2° supérieure à 12 mais inférieure à 600 kg de DBO5 Régime de la Déclaration Arrêté du 21 juillet 2015	Dossier n°02-2019-00239 12 décembre 2019
Taux de conformité des analyses des rejets vis-à-vis des objectifs réglementaires	100 %
Date du récépissé de déclaration concernant l'épandage des boues de la station d'épuration de Dizy-le-Gros au titre de la rubrique 5.4.0 (entre 3 et 800 t de MS par an)	7 février 2006
Taux de conformité des boues vis à vis des objectifs réglementaires d'épandage	100 %
Mise en place d'un cahier de vie et présentation des résultats au format SANDRE	Validé pour la collecte en 2019 et pour le traitement en 2016

- **Refus de dégrillage :**

0,180 Tonne de refus de dégrillage ont été évacués en CET (Filière des Ordures Ménagères de la CCPT)

- **Qualité du rejet :**

La station de Dizy le Gros est à nouveau conforme en rejet en 2021, sur le paramètre MES l'installation du système SPEEDOCLEAR ayant apporté une vive amélioration.

Interventions spécifiques (réparation, renouvellement, gros entretien...) (>600 € HT)		
Type	Prestataire / Fournisseur	Montant HT
Chgt membranes rampes aération	HYDREA	5938.14 €
Installation système SPEEDOCLEAR	DENSILINE	21626 €
Chgt pompe de relèvement	BROMBACHER	662.77 €
Chgt motoréducteur clarificateur	BROMBACHER	4409.66 €

Station d'Épuration de ROZOY-sur-SERRE

Type : boues activées en aération prolongée

Année de Construction : 2006-2007 par SAUR

Date de Mise en Service : juillet 2007

Réception Définitive des Travaux : 17 octobre 2007

Code SANDRE : 030266602000

Milieu Récepteur : La Serre

Code Masse d'Eau : HR179



Caractéristiques Techniques		
Capacité	1 400 équivalents habitants	
Débit de référence journalier admissible	168 m³/jour	
Niveaux de rejet maximum de l'effluent admis au milieu superficiel (La Serre)	DBO5	35 mg/l
	DCO	90 mg/l
	MES	30 mg/l
	NTK	19 mg/l
	Pt	4 mg/l
Production de boue annuelle (2021)	8,8 T MS	

Performances épuratoires (moyenne annuelle)		
Taux de charge de la station	14 % (DBO5 moyenne annuelle)	
Nombre d'analyses effectuées en 2021	4 sur 2 analyses annuelles obligatoires (2 en autosurveillance, 2 du SATESE)	
Débit moyen journalier traité	238 m³ / Jour (141 % du débit nominal)	
Niveaux de rejet atteints des effluents de sortie	DBO5	4 mg/l et 94 % d'élimination
	DCO	23,4 mg/l et 90 % d'élimination
	MES	6,6 mg/l et 96 % d'élimination
	NTK	2,9 mg/l et 85 % d'élimination
	Pt	0,4 mg/l et 85 % d'élimination
Taux de Matière Sèche des Boues produites après épaissement (évacuées)	21 g / L	

Atteinte des Objectifs Réglementaires	
Date du récépissé de déclaration au titre de la rubrique ICPE 5.1.0 et 2.2.0 (entre 12 et 120 kg de DBO5)	10 mai 2005
Taux de conformité des analyses des rejets vis-à-vis des objectifs réglementaires	100 %
Date du récépissé de déclaration concernant l'épandage des boues de la station d'épuration de Rozoy-sur-Serre au titre de la rubrique 2.1.3.0 (entre 3 et 800 t de MS par an)	15 juillet 2014
Taux de conformité des boues vis à vis des objectifs réglementaires d'épandage	100 %
Mise en place d'un cahier de vie et présentation des résultats au format SANDRE	Schéma SANDRE validé en 2016

- **Réactif de traitement du phosphore :**

Chlorure Ferrique : 1,404 tonnes

- **Refus de dégrillage :**

0,165 Tonnes de refus de dégrillage ont été évacués en CET (Filière des Ordures Ménagères de la CCPT)

- **Sables – Graisses – Flottants :**

Flottants évacués en 2021 : 3 m³, traités à la STEP de Laon

Sables 2021 :

Graisses 2021 : 2 m³

Traitement des sables à la STEP de LAON et des graisses à Noyon par BIONERVAL

- **Qualité des Rejets :**

Malgré une dilution importante de l'effluent en entrée de Station, la norme réglementaire de rejet est respectée. La réhabilitation ou la mise en séparatif des réseaux anciens permettraient d'améliorer les performances de la station particulièrement en terme de rendement.

Interventions spécifiques (réparation, renouvellement, gros entretien...) (>600 € HT)		
Type	Prestataire / Fournisseur	Montant HT
Aucune intervention		

Station d'Épuration de l'Agglomération Montcornet-Lislet-Chaourse (MLC)

Type : boues activées en aération prolongée
 Année de Construction : 2007-2008 par MSE
 Date de Mise en Service : mars 2008
 Réception Définitive des Travaux : 17 janvier 2008
 Code SANDRE : 030250202000
 Milieu Récepteur : La Serre
 Code masse d'eau : HR 179



Caractéristiques Techniques		
Capacité	4 400 équivalents habitants	
Débit de référence journalier admissible	550 m ³ /jour	
Niveaux de rejet maximum de l'effluent admis au milieu superficiel (La Serre)	DBO5	25 mg/l ou 94 % d'élimination
	DCO	90 mg/l ou 92 % d'élimination
	MES	30 mg/l ou 95 % d'élimination
	NTK	15 mg/l ou 85 % d'élimination
	NGL	15 mg/l ou 85 % d'élimination
	Pt	2 mg/l ou 95 % d'élimination
Production de Boue 2021 estimée (en Tonnes de MS)	56,35T MS	

Performances épuratoires (moyenne annuelle)		
Taux de charge de la station	18 % (DBO5 moyenne annuelle)	
Nombre d'analyses effectuées en 2021	13 sur 12 analyses obligatoires (11 en autosurveillance, 2 du SATESE)	
Débit moyen journalier traité	483 m ³ / Jour (87 % du débit nominal de temps sec)	
Niveaux de rejet atteints des effluents de sortie (moyenne annuelle 2021)	DBO5	3,16 mg/l et 97 % d'élimination
	DCO	23 mg/l et 93 % d'élimination
	MES	336 mg/l et 98 % d'élimination
	NTK	3,28 mg/l et 90 % d'élimination
	NGL	3,84 mg/l et 88 % d'élimination
	Pt	0,35 mg/l et 92 % d'élimination
Taux de Matière Sèche des Boues produites	19 g/L après épaissement	

Atteinte des Objectifs Réglementaires	
Récépissé de déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement de la rubrique de l'article R.214-1- I.O.TA. : 2.1.1.0. 2° supérieure à 12 mais inférieure à 600 kg de DBO5 Régime de la Déclaration Arrêté du 21 juillet 2015	Dossier n°02-2019-00238 12 décembre 2019
Date du récépissé de déclaration concernant l'épandage des boues de la station d'épuration de Montcornet au titre de la rubrique 2.1.3.0 (entre 3 et 800 t de MS par an)	5 août 2010
Taux de conformité des boues vis à vis des objectifs réglementaires d'épandage	100 %
Mise en place d'un manuel d'autosurveillance et présentation des résultats au format SANDRE	Manuel d'autosurveillance et schéma SANDRE validé en 2016

- **Réactif de traitement du phosphore :**
Chlorure Ferrique : 7,497 Tonnes
- **Refus de tamisage et dégrillage :**
0,300 Tonne de refus de dégrillage ont été évacués en CET (Filière des Ordures Ménagères de la CCPT).

Interventions spécifiques (réparation, renouvellement, gros entretien...) (>600 € HT)		
Type	Prestataire / Fournisseur	Montant HT
Pompe de recirculation	BROMBACHER	1 395,86 € HT

1.11 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Les boues produites par les stations sont évacuées chaque année.

Chaque station d'épuration dispose d'un plan d'épandage de ses boues néanmoins à partir de 2020, suite à la crise sanitaire liée au COVID et à l'interdiction des épandages de boues non hygiénisées, la filière d'évacuation des boues a été adaptée.

L'intégralité des boues produites en 2021 a été évacuée vers le centre de compostage Aisne COMPOST à Sainte PREUVE (02) après déshydratation sur les sites d'épuration par une unité mobile.

Boues évacuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station de ROZOY-SUR-SERRE II (Code Sandre : 030266602000)	9,2	8,8
Station de MONTCORNET 2 (service le 17/01/2008) (Code Sandre : 030250202000)	20,77	73,08
Station de BRUNEHAMEL 2 (service 01/01/2008) (Code Sandre : 030212602000)	4,24	12,54
Station de DIZY-LE-GROS (Code Sandre : 030226401000)	7,56	10,485
Total des boues évacuées	41,8	104,91

- **Production de Boues STEP Brunehamel :**

Quantité de boues stockées : 456 m³ à 2,75 % MS soit 12,54 Tonnes de MS

Les boues sont stockées en silo compartimenté et agité et équipé de grilles drainantes. Elles ont été évacuées à l'état pâteux vers le centre de compostage de Ste Preuve Aisne Compost.

PRODUCTION DE BOUES 2021 (évacuées)	
Date de mesure	20/10/2021
Quantité de Matière Brute déshydratées	456 m ³
Teneur moyenne en matière sèche des boues déshydratées	20,5 %
Quantité de boues évacuées (MS)	12,54 Tonnes MS
Capacité de stockage des boues	12 mois
Destination et quantité de boues destinées au compostage	25,44 tonnes de boues brutes à 20,5 % MS soit 12,54 T MS évacuées vers Aisne COMPOST à Ste Preuve

- **Production de Boues STEP Dizy-le-Gros :**

Quantité de boues extraites et stockées : 37,78 à 20,3 % MS soit 7,6 tonnes de Matières Sèches.

Quantité et nature de Réactif utilisé pour l'épaississement des boues : 330 kg de polymère

Les boues sont épaissies et stockées dans un silo agité et évacuée à l'état liquide sans ajout de réactif supplémentaire.

PRODUCTION DE BOUES 2021 (évacuées)	
Date de mesure	17/08/2021
Quantité de Matière Brute déshydratées	372 m ³
Quantité de réactif utilisé pour l'épaississement	200 kg de polymère pour l'épaississement
Quantité de boues déshydratées (MS) hors réactif (Tonnes de MS)	10,035 T MS
Quantité de réactif utilisé pour la déshydratation	250 kg de polymère
Teneur en matière sèche des boues déshydratées	20,3 %
Quantité de boues produites (MS) avec réactif	10,485 Tonnes de MS
Capacité de stockage des boues	10 mois
Destination et quantité de boues destinées au compostage	48,88 tonnes de boues brutes à 19,73 % MS soit 10,485 t MS évacuées vers Aisne COMPOST à Ste Preuve

- **Production de Boues STEP Rozoy-sur-Serre :**

Quantité de boues extraites et stockées : 294 m³

Quantité et nature de réactif utilisé pour l'épaississement des boues : 250 kg de polymère

Les boues sont stockées en silo agité et équipé d'une grille drainante. La production de boues 2021 a été déshydratée et évacuées en centre de compostage.

PRODUCTION DE BOUES 2021 (évacuées)	
Date de mesure	08/11/2021
Quantité de Matière Brute déshydratées	160 m ³
Quantité de réactif utilisé pour l'épaississement	250 kg de polymère pour l'épaississement
Quantité de boues déshydratées (MS) hors réactif Tonnes de MS	8,8 T MS
Quantité de réactif utilisé pour la déshydratation	125 kg
Teneur en matière sèche des boues déshydratées	21 %
Quantité de boues produites (MS) avec réactif	8,8 Tonnes de MS
Capacité de stockage des boues	10 mois
Destination et quantité de boues destinées au compostage	38,3 Tonnes de boues brutes à 21 % MS soit 8,8 T MS évacuées

- **Production de Boues STEP Montcornet :**

Les boues ont été déshydratées par Unité Mobile de Déshydratation des Boues en 2021 avant évacuation vers le centre de compostage de Ste Preuve Aisne Compost :

- Quantité de boues extraites et stockées en 2021 : 951 m³ à 3,7% MS soit 34,27 Tonnes de MS
- Quantité et nature de réactif utilisé pour l'épaississement des boues liquides : 400kg de polymère

BOUES 2020 EVACUEES EN 2021	
Date de mesure	14/01, 9/03 et 27/10 2021
Quantité de matières brutes de boues évacuées	106.34 et 142,36 Tonnes de matières brut évacuées
Teneur en matière sèche des boues évacuées	19,53 et 19 % MS
Quantité de boues produite (MS) hors réactif	30.95 et 42,13 Tonnes MS
Quantité de réactifs utilisés	0,550 et 0.580 Tonnes de polymère pour l'épaississement
Quantité de boues produite (MS) avec réactif	31,497 et 42,71 Tonnes MS
Capacité de stockage des boues	1an (6 mois liquide + 6 mois solide)
Destination et quantité de boues destinées au compostage	248.7 Tonnes de boues brutes à 19,27 % MS de moyenne soit 74.21 T MS évacuées vers Aisne COMPOST à Ste Preuve

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné dite part variable, et inclut également une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement à l'assainissement).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Frais d'accès au service:	Gratuit	
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	Gratuit	
Participation aux frais de branchement	100 % des frais de travaux hors taxe	

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Par délibération du conseil communautaire du 16 septembre 2014, la redevance assainissement collectif est fixée à **2,05 € par mètre cube d'eau consommée**.

Par délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2009, un abonnement fixé à **54 € par an** est appliqué.

	Eléments de calcul	Prix unitaire 2020	Prix unitaire 2021
Part Communauté de Communes	Abonnement/an	54 €	54 €
	Collecte et traitement des Eaux Usées	2,05 € /m ³	2,05 € /m ³
Autres Taxes et Redevance			
T.V.A. ¹	Régie non assujettie	0%	0%
Agence de l'Eau Seine Normandie ⁽²⁾	Modernisation des réseaux de collecte	0,185 € /m ³	0,185 € /m ³
V.N.F. et autres	Sans objet sur le territoire	0,00 €	0,00 €

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

(2) La note d'information du Public 2021 de l'Agence de l'Eau Seine Normandie est jointe en [ANNEXE 9](#).

Frais d'Etablissement d'un branchement en domaine public au titre du L1331-2 du CSP

Par délibération du 27 mai 2010, les frais d'établissement d'un branchement en domaine public, mentionnés à l'article 10 du règlement du Service Public d'Assainissement Collectif adopté par délibération du 23 février 2003 est la suivante :

Frais d'établissement de branchement à l'assainissement (L1331-2 du CSP)	
Domaine d'application	Tarif
Immeubles neufs construits après la mise en service du réseau	100 % des frais Hors Taxes de fourniture et pose du branchement public
Immeubles construits avant la mise en service du réseau	300 € la première boîte de branchement + éventuellement à la demande de l'utilisateur : 100 % des frais de fourniture et de pose d'une 2ème boîte de branchement

Majoration réglementaire de la redevance assainissement collectif

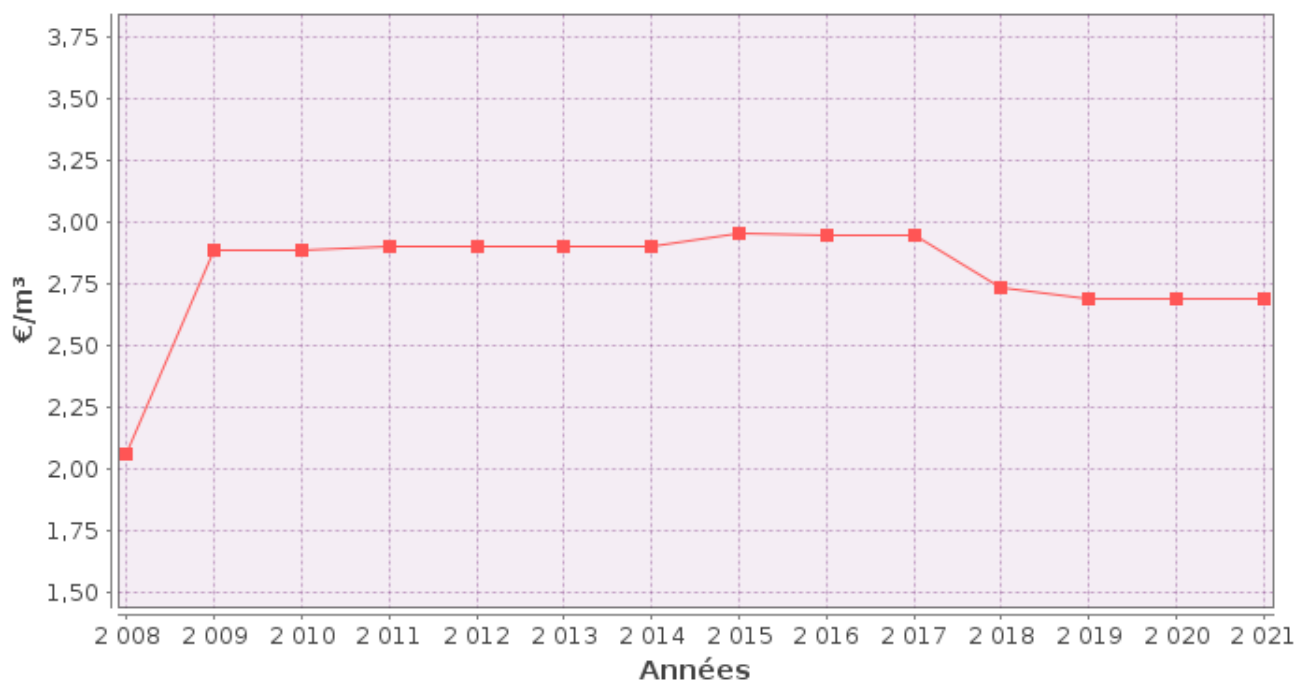
Par délibération du conseil communautaire du 16 mars 2005, une majoration de la redevance assainissement collectif est applicable pour les propriétaires dont les raccordements ne sont pas réalisés dans le délai légal de 2 ans qui suit la mise en service du réseau.

Cette majoration est fixée au taux de **100 % du montant de la redevance soit pour l'année 2021 une redevance d'assainissement portée au total pour l'utilisateur pénalisé à 4,10 € par mètre cube d'eau consommée.**

Le recouvrement de la majoration est assuré par le receveur de la Communauté de Communes.

Facture type

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	54,00 €	54,00 €	0%
Part proportionnelle (120 m ³)	246,00 €	246,00 €	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	300,00 €	300,00 €	0%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20 €	22,20 €	0,00 %
VNF Rejet et autres :	0,00 €	0,00 €	0,00 %
TVA	—	—	— %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	22,20 €	22,20 €	0,00 %
Total	322,20 €	322,20 €	0,00 %
Prix TTC au m³ (pour 120 m³)	2,69 €	2,69 €	0,00 %



—■ D204.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

Le tarif est unique sur l'ensemble des 6 communes assainies.

La périodicité des facturations est identique selon le distributeur d'eau potable local :

Communes desservies	Distributeurs de l'Eau Potable	Organismes Recouvrement	Conventions / délibérations	Nb factures/an
Brunehamel	Syndicat des Eaux de la Vallée de la Brune	SAUR (GUISE)	Convention du 3 octobre 2006 Délibération du bureau du 22 juin 2020	2
Dizy-le-Gros	Commune de Dizy-le-Gros	Trésorerie de Hirson	Facturation directe par la CCPT	2
Chaourse (sauf rue de la Piscine, rue neuve et Mont de Laon)	Commune de Chaourse	Trésorerie de Hirson	Facturation directe par la CCPT	2
Chaourse (rue de la Piscine, rue neuve et Mont de Laon)	Syndicat des Eaux de la Région de Montcornet	VEOLIA (VERVINS)	Avenant à la convention du 11 mars 2003 Délibération du bureau du 20 février 2008	2
Lislet	Syndicat des Eaux de la Région de Montcornet	VEOLIA (VERVINS)	Avenant à la convention du 11 mars 2003 Délibération du bureau du 20 février 2008	2
Montcornet	Syndicat des Eaux de la Région de Montcornet	VEOLIA (VERVINS)	Convention du 11 mars 2003 Délibération du conseil du 29 janvier 2003	2
Rozoy-sur-Serre	Syndicat des Eaux de Rozoy-sur-Serre	VEOLIA (VERVINS)	Convention du 11 mars 2003 Délibération du conseil du 29 janvier 2003	2

Les prestataires privés VEOLIA Eau et SAUR sont rémunérés pour la prestation de recouvrement.
En 2021, le tarif moyen annuel actualisé de recouvrement des redevances atteint : 1,59 € TTC par facture émise.

2.2 Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	417 530,39 €	434 155,10 €	4,0%
<i>dont abonnements</i>	105 590,09 €	105 782,00 €	0,2%
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	417 530,39 €	434 155,10 €	4,0%
Recettes de raccordement	3 152,91 €	- €	-100,0%
Prime de l'Agence de l'Eau	48 904,00 €	95 291,10 €	94,9%
Contribution au titre des eaux pluviales	5 236,65 €	4 656,47 €	-11,1%
Recettes liées aux travaux	- €	49 847,00 €	
Contribution exceptionnelle du budget général	- €	- €	
Diagnostics à la vente	3 960,00 €	4 730,00 €	19,4%
Majorations pour défaut de raccordement)	1 336,60 €	1 203,05 €	-10,0%
FCTVA	14 846,00 €	16 992,00 €	14,5%
Autres recettes exceptionnelles	21 938,00 €	1 847,41 €	-91,6%
Total autres recettes	98 037,56 €	174 567,03 €	78,1%
Total des recettes	515 567,95 €	608 722,13 €	18,1%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 440 380 € (401 810 au 31/12/2020).

consommations		2ème semestre 2020		1er semestre 2021		TOTAL 2021	Recette 2021
2021	Montcornet- Lislet- Chaourse	46780	m3	16078	m3	62858 m3	128 858,90 €
	Rozoy	10750	m3	26468	m3	37218 m3	76 296,90 €
	Brunehamel	9232	m3	9232	m3	18463 m3	37 849,15 €
	Dizy	11955	m3	12130	m3	24085 m3	49 374,25 €
	Chaourse	8360	m3	8623	m3	16983 m3	34 815,15 €
	MATT	287,5	m3	287,5	m3	575 m3	1 178,75 €
		87364	m3	72818	m3	160182 m3	328 373,10 €
abonnements		nombre d'abonnés		coût abonnt unitaire		TOTAL 2021	
2021	Lislet- Chaourse	787		Abns	54,00 €	42 444,00 €	
	Rozoy	411		Abns	54,00 €	21 897,00 €	
	Brunehamel	246		Abns	54,00 €	12 983,00 €	
	Dizy	342		Abns	54,00 €	18 468,00 €	
	Chaourse	184		Abns	54,00 €	9 936,00 €	
	MATT	1		Abns	54,00 €	54,00 €	
	Total	1971		Abns	54,00 €	105 782,00 €	
		Total brut consommation + abonnements				434 155,10 €	
		Impayés Montcornet-Lislet-Chaourse -				5 032,52 €	
		Impayés Rozoy -				3 456,90 €	
		Impayés Brunehamel -				2 335,31 €	
		Impayés Dizy -				4 293,21 €	
		Rémunération prestataire Veolia SI Montcornet -				1 269,42 €	
		Rémunération prestataire Veolia SI Veolia -				722,63 €	
		Rémunération prestataire SAUR Brunehamel -				547,01 €	
						416 498,10 €	

Après une diminution des consommations en 2020, 2021 revient à des valeurs équivalentes à 2019. Les volumes restent cependant supérieurs à la moyenne des 6 dernières années. La CCPT restent toutefois prudente, car la crise sanitaire de 2020 peut avoir une influence sur les consommations d'eau. En effet, les distributeurs d'eau potable ont parfois privilégié des facturations estimatives plutôt que des relevés en 2020, l'arrêt d'activités économiques pendant les confinements et les modifications comportementales des usagers (télétravail) sont des paramètres à prendre en compte. En 2021, le volume peut donc inclure une partie des volumes de 2020, n'ayant pas eu de relevé réel.

La hausse de volume en 2021 est également accompagnée d'une hausse continue du nombre d'abonnés avec 16 abonnements en moins sur l'année.

Participation pour les interventions 2021 sur les réseaux unitaires et pluviaux

TOTAL PARTICIPATIONS COMMUNALES SUR LES RESEAUX UNITAIRES 2021					
COMMUNE		CURAGE 2021 (35 %)	Travaux de réparation 2021 (35% Unitaire et 100% Pluvial)	Travaux d'investissement 2021 (40%)	TOTAL ANNUEL COMMUNES
MONTCORNET		881,13 €	0,00 €	2 145,18 €	3 026,31 €
CHAOURSE		147,00 €	- €	- €	147,00 €
ROZOY		154,00 €	821,36 €	507,79 €	1 483,15 €
TOTAL		1 182,13 €	821,36 €	2 652,97 €	4 656,46 €

Ces montants correspondent aux participations pour curage et travaux des réseaux unitaires en rapport avec des interventions effectuées et facturées en 2021. Des interventions sur les éléments de réseaux unitaires dédiés exclusivement à la gestion du pluvial (avaloirs, grilles, bouches...), peuvent être réalisées à la demande des communes. Le cas échéant, les travaux correspondant sont facturés 100 % aux communes demandeuses. La loi n°2018-702 du 3 août 2018 n'oblige plus les communautés de communes à gérer les eaux pluviales urbaines dans le cadre de la compétence assainissement. Par décision du bureau communautaire du 15 novembre 2018, la compétence de gestion des eaux pluviales reste communale sur le territoire des Portes de la Thiérache.

Les modalités d'intervention de la Communauté de Communes sur les réseaux unitaires sont décrites dans des conventions spécifiques qui ont fait l'objet d'une mise à jour en 2010 :

Commune	Date de signature de la convention	Date de la délibération autorisant la signature du président de la CCPT	Participation Communale aux opérations de fonctionnement (réparations, curage)	Participation Communale aux opérations d'investissement (branchements, extensions)
Montcornet	Non retournée	10/09/2009	35 % du HT	40 % du HT
Rozoy-sur-Serre	25/09/2009			
Chaourse	12/10/2009			

Primes à l'épuration reçue en 2021 (Agence de l'Eau Seine Normandie)

STEP	Montant de la Prime AESN
Prime totale 2020	41 101 €
Prime totale 2021	36 930 €
Total	78 031 €

L'Agence de l'Eau Seine Normandie est responsable du calcul des primes à l'épuration établi désormais selon l'article L 213-10-3 § V du code de l'environnement soit **en fonction de la quantité annuelle de pollution d'origine domestique supprimée ou évitée, déclarée annuellement par l'exploitant.**

Diagnostics Immobilier « Assainissement Collectif »	
Nombre de diagnostics en 2021	Montant
43	110 €
TOTAL	4 730 €

Par délibération du Conseil Communautaire du 22 juin 2011, une redevance de diagnostic immobilier est instaurée pour permettre au Service de faire face aux demandes croissantes des notaires, huissiers, agences immobilières et vendeurs qui demandent des informations précises sur l'état du raccordement des habitations en vente. Le montant de la redevance est fixé à 110 € par diagnostic.

Récapitulatifs des Recettes d'exploitation totales (cf. [ANNEXE 3](#))

Le compte administratif 2021 du budget assainissement collectif présente, hors report de résultat et opérations d'ordre de transfert entre section un total en recettes d'exploitation de :

619 252,21 € de recettes d'exploitation 2021, soit + 20,9 % par rapport à 2021

Le résultat d'exploitation 2020 est de 132 081,42 € soit + 226 % par rapport à 2021.

Budget annexe Assainissement Collectif					
	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses Exploitation	654 865,40 €	685 401,86 €	677 890,01 €	767 072,51 €	800 471,60 €
Recettes exploitation	782 013,22 €	800 976,11 €	788 813,31 €	825 520,71 €	932 553,02 €
Résultat exploitations	127 147,82 €	115 574,25 €	110 923,30 €	58 448,20 €	132 081,42 €
Résultat clôture exploitation	275 223,70 €	260 349,92 €	221 472,04 €	58 448,20 €	132 081,42 €
Dépenses Investissement	470 907,42 €	489 026,62 €	1 085 065,95 €	533 281,44 €	520 553,25 €
Recettes Investissement	445 050,71 €	485 399,37 €	925 647,31 €	606 817,65 €	459 715,35 €
Résultat Investissement	- 25 856,71 €	- 3 627,25 €	- 159 418,64 €	73 536,21 €	- 60 837,90 €
Résultat clôture investissement	- 121 173,63 €	- 124 800,88 €	- 284 219,52 €	- 210 683,31 €	- 271 521,21 €
Résultat clôture cumulé	154 050,07 €	135 549,04 €	- 62 747,48 €	- 152 235,11 €	- 139 439,79 €

La hausse des dépenses d'exploitation s'est poursuivie en 2021 due à des dépenses supplémentaires liées entre autre à la gestion de crise sanitaire (traitement des boues). Cependant le résultat d'exploitation s'est amélioré en 2021 notamment grâce à des subventions 2020 qui ont été versées en 2021. Le déficit déjà constaté en 2020 s'est accentué en 2021 dû à une forte baisse des recettes de subvention. Les résultats de clôture du budget doivent alerter la collectivité sur les modalités de financement des futurs investissements :

- Abondement du budget principal ?
- Recours à l'emprunt sur un budget supportant des charges financières déjà élevées ?
- Révision tarifaire ?

3. Indicateurs de performance



3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 90,25% des 2 184 abonnés potentiels (89,51% pour 2020).



3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	80%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	114

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **114** pour l'exercice 2021 (114 pour 2020).



3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2 000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station de ROZOY-SUR-SERRE II	12,26	100	100
Station de MONTCORNET 2 (service le 17/01/2008)	48,95	100	100
Station de BRUNEHAMEL 2 (service 01/01/2008)	22,46	100	100
Station de DIZY-LE-GROS	29,84	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est de 100 (100 en 2020).



3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station de ROZOY-SUR-SERRE II	12,26	100	100
Station de MONTCORNET 2 (service le 17/01/2008)	48,95	100	100
Station de BRUNEHAMEL 2 (service 01/01/2008)	22,46	100	100
Station de DIZY-LE-GROS	29,84	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).



3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station de ROZOY-SUR-SERRE II	12,26	100	100
Station de MONTCORNET 2 (service le 17/01/2008)	48,95	100	100
Station de BRUNEHAMEL 2 (service 01/01/2008)	22,46	100	100
Station de DIZY-LE-GROS	29,84	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).



3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station de ROZOY-SUR-SERRE II :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		8,8

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne

les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.
Station de MONTCORNET 2 (service le 17/01/2008) :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		74,21

Station de BRUNEHAMEL 2 (service 01/01/2008) :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		12,54

Station de DIZY-LE-GROS :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		10,48

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100% (100% en 2020).

4. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 124	4 343
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	3	3
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	41,8	106
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,69	2,69
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	89,51%	90,25%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	114	114
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0998	0,0266

4.1 Autosurveillance des rejets

Le Service Assainissement dispose du matériel nécessaire pour effectuer les prélèvements permettant les analyses requises par les programmes d'autosurveillance imposés sur les stations d'épuration.

PARAMETRES	BRUNEHAMEL	DIZY-LE-GROS	MLC	ROZOY-SUR-SERRE
	FREQUENCE ANNUELLE DE MESURE EN JOUR/AN			
DEBIT	365	365	365	365
DBO5	1	2	12	2
DCO	1	2	12	2
MES	1	2	12	2
NTK	1	2	4	2
NGL	1	2	4	2
PT	1	2	4	2
MS BOUES	0	2	4	2

En 2021, les résultats de l'autosurveillance sont archivés sous format informatiques SANDRE et sont transmis régulièrement par courriel au représentant du service de la Police de l'Eau (DDT).

La station de Montcornet dispose d'un manuel d'autosurveillance à jour et des cahiers de vie sont également établis pour Brunehamel, Rozoy-sur-Serre et Dizy-le-Gros, conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015.

4.2 Autosurveillance des boues

La Communauté de Communes confie à un prestataire privé (ASTRADEC) la réalisation des prélèvements et des analyses des boues produites par les stations.

PARAMETRES	BRUNEHAMEL	DIZY-LE-GROS	MLC	ROZOY-SUR-SERRE
	FREQUENCE ANNUELLE DE MESURE EN JOUR/AN			
Valeur Agronomique	2	2	4	2
Eléments Traces Métalliques	2	2	2	2
Composés Traces Organiques	0	0	2	1

L'intégralité des boues produites en 2021 des 4 stations du territoire est apte à la valorisation agricole, cependant en raison de l'interdiction d'épandage de boues non hygiénisées, l'intégralité a été admises au compostage.

4.3 L'Assistance Technique Départementale pour l'Assainissement Collectif

La Communauté de Communes est éligible à l'Assistance Technique Départementale aux Exploitants de Stations d'Épuration dispensée par le Conseil Départemental de l'Aisne.

Ainsi, une convention pour la mission d'assistance technique entre le SATESE et la CCPT est signée depuis le 21 septembre 2009. L'intervention du département est désormais dispensée à titre onéreux.

Prestataire	Date signature convention	Date délibération autorisant la signature	Durée de la convention	Montant
Conseil Départemental de l'Aisne (Service d'Assistance Technique)	27/11/2020	14/11/2020	3 ans 2021 - 2023	0,10 € / habitant / an +200 € / station Soit 1 500 € / an

En 2021, le SATESE a réalisé 4 bilans 24 heures et 2 visites simples sur les quatre stations d'épuration. Les résultats d'analyses supplémentaires disponibles ont été intégrés aux résultats d'auto surveillance.

La Mission d'Utilisation Agronomique des Déchets (MUAD 02), service de la Chambre d'Agriculture de l'Aisne, assure pour le Préfet et en tant qu'organisme indépendant, les missions d'expertises et de suivi du recyclage des boues d'épuration en vue de garantir la protection des sols et de l'environnement. Cet organisme est consulté sur la validité des documents réglementaires transmis par les producteurs de boues et peut être amené à réaliser des contrôles sur la qualité des boues auprès des exploitants de station d'épuration. **Aucun contrôle n'a été réalisé en 2021.**

4.4 Contrôles de la Police de l'Eau

Le service de la Police de l'Eau est représenté par Monsieur Quentin JUMEAUX (Direction Départementale des Territoires de l'Aisne). Des contrôles, supervisés par Monsieur Michel NOLLET (Responsable de l'unité Gestion des Pollutions Diffuses à la DDT02) sont réalisés périodiquement sur la qualité des boues produites par les STEP. **Aucun contrôle n'a été réalisé en 2021.**

4.5 Suivi du milieu récepteur

L'état écologique d'une masse d'eau dépend des éléments de qualité biologiques, physico- chimiques (éléments physico-chimiques généraux et polluants spécifiques de l'état écologique) et hydromorphologiques. Chacun de ces éléments de qualité possède un rôle différent dans la classification de l'état écologique selon 5 classes :

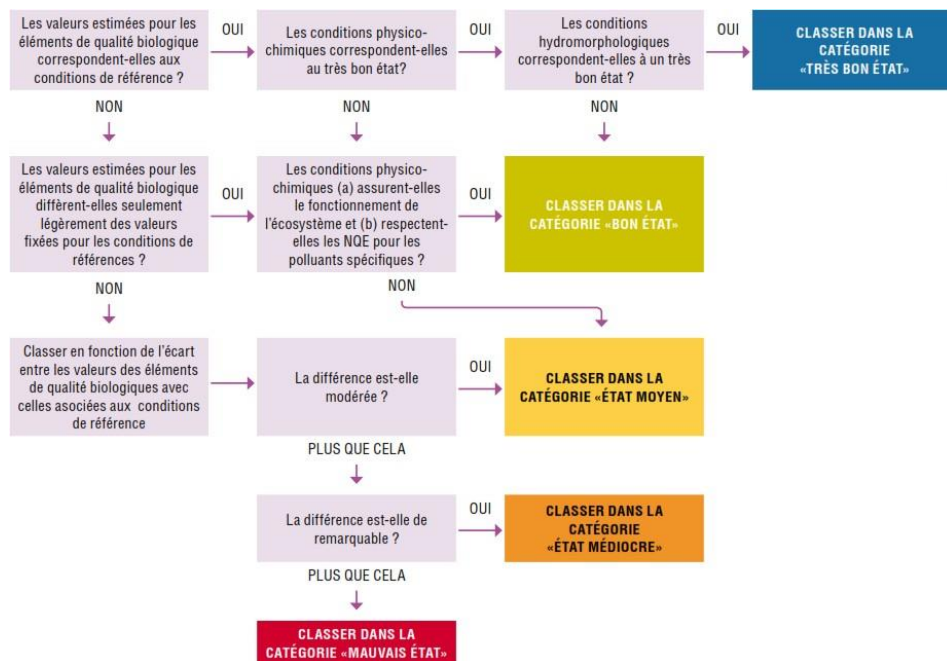
- très bon, bon, moyen, médiocre, mauvais.

L'état chimique d'une masse d'eau dépend de 41 paramètres regroupés en 4 familles de composés : pesticides, métaux lourds, polluants industriels et autres polluants. Il existe deux classes d'état chimique : bon ou mauvais. L'état chimique est déterminé selon le pourcentage de paramètres en état bon, mauvais ou inconnu.



Pour évaluer l'état écologique, la Directive Cadre Européenne (DCE) introduit la notion d'écart par rapport à une situation de référence. L'état écologique est jugé d'autant plus mauvais que les valeurs des paramètres biologiques s'éloignent des conditions de référence (cf. schéma). Ces conditions correspondent à des milieux non ou très peu perturbés.

Selon les termes de la DCE, l'attribution d'une classe d'état écologique « très bon » ou « bon » est déterminée par les valeurs des contrôles des éléments biologiques, physico-chimiques (paramètres physico-chimiques généraux et substances spécifiques de l'état écologique) sur les éléments de qualité pertinents pour le type de masse d'eau considéré, et hydromorphologiquement dans le cas où tous les éléments biologiques et physico-chimiques correspondent au très bon état.



Classification des états des masses d'eau selon la DCE

La Serre :

Par leurs rejets à la Serre, les systèmes d'assainissement de Montcornet et Rozoy sont potentiellement impactants de la qualité de la masse d'eau FRHR179 "La Serre de sa source au confluent du Vilpion (exclu)"

Selon l'état des lieux adopté par le comité de bassin de l'Agence de l'Eau Seine Normandie en 2019, la Serre présente l'état suivant :

Nom	Code	Statut de la masse d'eau	Etat 2019	
			Ecologique	Chimique
La Serre de sa source au confluent du Vilpion (exclu)	FRHR179	Masse d'Eau Naturelle	mauvais	bon

Etat actuel de la masse d'eau superficielle

Les pressions significatives sur la qualité du cours d'eau sont principalement liées à l'hydromorphologie et particulièrement la présence de nombreux obstacles à la continuité écologique. Les macropolluants ponctuels, générés par la pollution liée aux eaux usées domestiques ne semblent pas représenter une pression assez forte pour provoquer un déclassement.

Le SDAGE 2022-207 fixe les objectifs de qualité à atteindre pour la masse d'eau avec un report à 2027 et risque de non atteinte liés à l'hydromorphologie :

Code ME	Objectifs d'état					
	Global		Ecologique		Chimique	
	Etat	Délai	Etat	Délai	Etat	Délai
FRHR179	bon état	2027	bon état	2015	bon état	2027

Objectifs d'état de la masse d'eau superficielle

La Brune :

La STEP de Brunehamel rejette les effluents traités dans la Brune. Ce cours d'eau fait partie de la masse d'eau HR 181 (la Brune de sa source au confluent du Vilpion).

Selon l'état des lieux adopté par le comité de bassin de l'Agence de l'Eau Seine Normandie en 2019, la Brune présente l'état suivant :

Nom	Code	Statut de la masse d'eau	Etat 2019	
			Ecologique	Chimique
La Brune de sa source au confluent du Vilpion (exclu)	FRHR181	Masse d'Eau Naturelle	moyen	bon

Comme pour la Serre, les paramètres causes de dégradation écologique sont les pesticides et l'hydrobiologie.

L'atteinte du bon état écologique et chimique de la Brune, fixée par Directive Européenne initialement à l'année 2015 est reporté à 2027. Le SDAGE 2022-207 fixe les objectifs de qualité à atteindre pour la masse d'eau avec un report à 2027 et risque de non atteinte liés à l'hydromorphologie et la pression liée aux phytosanitaires diffus :

Code	Objectifs d'état					
	Global		Ecologique		Chimique	
	Etat	Délai	Etat	Délai	Etat	Délai
FRHR181	bon état	2027	bon état	2015	bon état	2027

La Nappe de la craie de Thiérache Laonnois Porcien :

La STEP de Dizy-le-Gros infiltre les effluents traités dans une lagune conçue à cet effet. Les eaux usées ainsi rejetées s'infiltrent au droit du sous-sol et percole à travers la craie où circule la nappe d'eau souterraine de la Craie de Thiérache Laonnois Porcien, masse d'eau FRHG206.

Le toit de cette nappe se situe à au moins 10 mètres de profondeur sous le site de la station.

La nappe de la craie de Thiérache est composée des sables de l'éocène inférieur, des craies du Sénonien et Turonien supérieur moyen. Elle est majoritairement libre et est exploitée à proximité par les captages de Dizy-le-Gros et de Lappion.

Selon le nouvel état des lieux adopté par le comité de bassin de l'Agence de l'Eau Seine Normandie en 2019, la nappe de la craie de Thiérache-Laonnois-Porcien présente l'état suivant :

Nom	Code	Statut de la masse d'eau	Etat 2019	
			Quantitatif Bon	Chimique
Craie de Thiérache-Laonnois-Porcien	FRHG222	Masse d'Eau Souterraine	bon	médiocre

Le déclassement chimique est principalement lié à la présence de phytosanitaires diffus (Atrazine desethyl, Metazachlore ESA, Dimetachlore CGA) et des nitrates, polluants essentiellement d'origine agricole.

L'atteinte du bon état écologique et chimique de cette nappe, fixée par Directive Européenne initialement à l'année 2015 est reporté à 2027. Le SDAGE 2022-2027 fixe les objectifs de qualité à atteindre pour la masse d'eau avec un report à 2027 et risque de non atteinte liés à liées aux phytosanitaires et nitrates diffus :

Code	Objectifs d'état					
	Global		Quantitatif		Chimique	
	Etat	Délai	Etat	Délai	Etat	Délai
FRHG222	bon état	2027	bon état	2015	bon état	2027

Lors de l'élaboration du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau de la station de Dizy-le-Gros, il est apparu que compte tenu de l'écoulement de la nappe, seul le captage de Boncourt (BSS 00844X0021/F) pourrait être altéré par le rejet de la station. Au vu des temps d'écoulement dans la nappe et du facteur de dilution, l'impact du rejet des effluents traités sur la concentration en nitrate et la qualité microbiologique de la nappe est faible voire nul.

5. Financement des investissements

5.1. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers en € HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	19 406	10 223
Montants des subventions en €	24 413	50 467
Montants des contributions du budget général en €	0	0

Détail des travaux 2021 :

Travaux annuels : Renouvellement de réseau, création de regard et construction de nouveaux branchements (investissement uniquement)

Prestataire : TPO, Iviers (02360) pour un Montant total HT : 10 223,69 € HT

Financement :

Remboursements des frais de branchements : 0 €

Participations communales aux réseaux unitaires (part investissement) : 4 656,47 € TTC

Fond propre budget Assainissement Collectif CCPT : 5 567,22 € TTC

5.2 Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		2 557 657,31	2 426 003,51
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	132 890,66	136 897,60
	en intérêts	81 954,25	77 835,77

5.3 Amortissements



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de **323 408,59 € (323 409,06 € en 2020)**.

[cf. ANNEXE 4](#)

5.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Modernisation du système de prétraitement de la STEP de Montcornet .	105 266 € HT	

5.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Etude réalisée en 2020, l'adoption d'un programme pluriannuel de travaux est envisagée en 2022 et concernera en priorité les systèmes d'assainissement de Montcornet et Rozoy-sur-Serre.



6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

6.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2021, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 00.

Le service a procédé à 4 293,21 € d'admission en non valeurs. soit 0,0266 €/m³ pour l'année 2021 (0,0998 €/m³ en 2020).

La collectivité ne procède pas au versement à un fonds de solidarité.

6.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

La CCPT ne mène pas d'action de ce type en 2021.

Bénéficiaire	Montant en €

7. Communication

L'assainissement est un service qui reste au plus proche de ces usagers. La Communauté de Communes s'efforce de communiquer auprès des usagers de l'assainissement par le biais de la presse locale, du journal intercommunal et des gazettes communales. Les agents du Service assainissement sont disponibles aux horaires d'ouverture du service pour répondre aux questions des usagers.

Des informations et des contacts sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes www.portes-de-thierache.fr et www.facebook.com/portesdethierache

2ème partie : Service Public de l'Assainissement Non Collectif

1. Caractérisation technique du Service

La compétence « Contrôle de l'Assainissement Non Collectif^(G) » a été confiée par arrêté préfectoral du 28 octobre 2002 à la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache.

Le transfert de compétence est effectif depuis le 1^{er} janvier 2003.

Par arrêté préfectoral du 28 juillet 2006, la Communauté de Communes a complété ses statuts et exerce les missions supplémentaires de « réhabilitation » et « entretien » de l'assainissement non collectif.

On dénombre sur le territoire 1 646 installations d'ANC réparties sur l'ensemble des 30 communes de la Communauté de Communes. Ceci représente environ un tiers de la population du territoire avec 2839 habitants en assainissement non collectif.

Les diagnostics initiaux de l'ensemble des installations, pour la plupart achevés en 2012, avaient décelé un taux de non-conformité important. Un programme de réhabilitation subventionné entre 2009 et 2018 a permis la mise aux normes de plus de près de 500 installations et l'atteinte d'un taux de conformité proche de 50 %.

1.1 Mode de gestion

Le service est exploité en **régie directe à autonomie financière**.

Siège et horaires d'ouverture du service :

Le Service d'Assainissement Non Collectif est basé au siège de la Communauté de Communes :

Communauté de Communes des Portes de la Thiérache

Service Assainissement

320, rue des Verseaux

02 360 ROZOY-SUR-SERRE

Tél : 03 23 98 04 54 / Fax : 03 23 98 87 67

Mail : contact@portes-de-thierache.fr

Ouvert du Lundi au Jeudi de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 30

Et le vendredi de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 16 H 30

1.2 Réalisation des contrôles

Les contrôles sont assurés par le Technicien Assainissement Non Collectif.

L'organigramme en [Annexe 2](#) présente l'organisation du personnel du service assainissement.

Monsieur Laurent MONSTERLEET en qualité de Technicien Assainissement Non Collectif, assure les contrôles de l'ANC et la gestion technique du SPANC.

1.3 Organe décisionnel en 2020

Cf. paragraphe [1.3 Organe Décisionnel au 31/12/2020](#) de la partie 1 du RPQS.

1.4 Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **2839 habitants**, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de **6 951 (INSEE 2018)**. Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 40,84 % au 31/12/2021. (40,43 % au 31/12/2018).

1.5 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2020	Exercice 2021
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	Oui
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Oui	Oui
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui	Oui

L'indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de 140 (140 en 2021).

2. Tarification de l'Assainissement non Collectif et recettes du Services

Le SPANC est un service d'assainissement indépendant du Service Public d'Assainissement Collectif. Comme tout service d'assainissement, c'est un Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC). Il doit présenter un budget équilibré en dépense et en recette (comptabilité assainissement M 49). Sur le plan comptable, les opérations liées à l'ANC sont transcrites dans le budget assainissement ANC. Ainsi ses prestations sont financées par le produit des redevances perçues auprès de ses usagers. Les contrôles sont donc soumis à redevance.

2.1 Montant des redevances de contrôles et diagnostics.

Les tarifs des missions de contrôles du SPANC sont fixés par délibération n°2 du conseil communautaire du 11 octobre 2017 pour une mise en application à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Nouveaux Tarifs à partir du 01/01/2018		Montant
Contrôles de Conception/Implantation et bonne exécution d'un nouvel ANC destiné à équiper un immeuble neuf (nouvel usager du Service)	<i>Conception/Implantation</i>	200 €
	<i>Bonne exécution des Travaux</i>	200 €
Contrôles de Conception/Implantation et bonne exécution d'un ANC réhabilité pour un immeuble existant hors opération subventionnée de réhabilitation menée par le Service	<i>Conception/Implantation</i>	GRATUIT
	<i>Bonne exécution des Travaux</i>	GRATUIT
Contrôles Conception/Implantation/bonne exécution d'un ANC réhabilité et Suivi jusqu'à la réception pour un immeuble existant dans le cadre d'opération subventionnée de réhabilitation menée par le Service	<i>Prestation Forfaitaire applicable à tout devis signé après le 1^{er} janvier 2018</i>	400 €
1^{er} diagnostic d'une installation d'ANC existante	<i>Rapport de 1^{er} Diagnostic valable 10 ans ou 3 ans en cas de vente</i>	400 € lissé sur 10 ans soit : 40 € par an
Contrôle périodique décennal de bon fonctionnement et de vérification de l'entretien d'une installation d'ANC existante	<i>Périodicité décennale à partir du 1^{er} janvier 2018</i>	400 € lissé sur 10 ans soit : 40 € par an
Diagnostic « à la vente » de l'ANC, obligatoire lors des transactions immobilières	<i>Rapport de diagnostic valable 3 ans</i>	200 €
Avis et Conseil du SPANC	<i>A la demande de l'utilisateur</i>	GRATUIT

Les propriétaires d'installations ayant reçu un contrôle de bon fonctionnement entre 2014 et 2017 se verront appliquer l'ancien tarif lissé jusqu'au plus tard 2022 (27,50 € par an pour 4 ans).

La périodicité des contrôles périodiques réalisés est de 10 ans depuis le 1^{er} janvier 2018.

La délibération n°2204 du conseil communautaire du 22 juin 2021 approuve les modalités technico-financières de réalisation de l'entretien fixée par une convention type proposée aux usagers d'installations conformes à la suite des contrôles périodiques de bon fonctionnement et quand des nécessités d'entretien sont décelées. **L'utilisateur reste libre de choisir son prestataire d'entretien et donc d'adhérer ou non au service d'entretien.**

Au 31 décembre 2020, les modalités tarifaires du service d'entretien sont les suivantes :

**Tarification du service d'entretien
Année 2020**

Type d'interventions	Montant TTC (TVA 10 %)
Vidange forfait Fosse septique ou Toutes Eaux (jusqu'à 4 m ³)	310 €
Vidange de Micro station ou Fosse Toutes Eaux 5 m ³	460 €
Vidange de m ³ supplémentaire au-delà de 5 m ³	49,5 €
Majoration d'Urgence pour intervention les week-end et jours fériés	100 %
Majoration d'Urgence pour intervention non programmée en semaine	25 %
Vidange Filtre Laine de Roche et remplacement des médias filtrants	Sur Devis
Forfait entretien préventif électromécanique surpresseur ou pompe	62 €
Remplacement d'éléments électromécaniques surpresseur ou pompe	Sur Devis

2.2 Application de la majoration prévue à l'article L1331-8 du code de la santé publique.

Par délibération n°3 du conseil communautaire du 11 octobre 2017, la majoration prévue à l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique est appliquée à compter du 1^{er} janvier 2018 dans les cas suivants :

- Propriétaires d'ANC non conforme dans une commune ayant fait l'objet d'une opération de réhabilitation subventionnée
- Propriétaires acquéreurs d'une installation d'ANC non conformes 1 an après l'achat dans les conditions de l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.
- Refus d'accès des agents du SPANC aux installations pour procéder aux missions de contrôles obligatoires conformément à l'article L1331-11 du code de la santé publique.

Le montant de la majoration est fixé à 100 % du montant annuel lissé du contrôle de bon fonctionnement en vigueur au moment de la dernière facturation reçue par l'utilisateur.

2.3 Le recouvrement des redevances

Le mode de recouvrement des redevances a été fixé par délibération du conseil communautaire de la façon suivante :

Redevance de Conception et d'Implantation : Trésorerie de Hirson

Redevance de Bonne Exécution des Travaux : Trésorerie de Hirson

Redevance de Diagnostic à la Vente : Trésorerie de Hirson

Redevance de Diagnostic et Contrôle de Bon Fonctionnement :

- Pour les abonnés à l'eau potable : Distributeur de l'eau potable (Commune, Syndicat ou Société Fermière)
- Pour les non abonnés à l'eau potable : Trésorerie de Hirson
- Pour les communes de CHAOURSE (zone ANC), DIZY-LE-GROS (zone ANC), SOIZE, CHERY LES ROZOY, LE THUEL et RENNEVAL : Trésorerie de Hirson

Communes Contrôlées	Distributeurs de l'Eau Potable	Organismes de Recouvrement	Conventions / délibérations	Nombre de factures / an
BRUNEHAMEL, DOHIS, MORGNY EN THIERACHE, CUIRY-LES-IVIER, DAGNY LAMBERCY VIGNEUX-HOCQUET	Syndicat des Eaux de la Vallée de la Brune Syndicat des Eaux de Bray en Thiérache	SAUR (GUISE) SAUR (GUISE)	Convention du 3 octobre 2006 Délibération du bureau du 22 juin 2020	2
LA VILLE AUX BOIS LES DIZY, CLERMONT LES FERMES	Syndicat des Eaux de la Région d'Ebouleau	LYONNAISE DES EAUX-SUEZ (VILLENEUVE St GERMAIN)	Convention du 7 janvier 2014 Délibération du Conseil Communautaire du 18/12/2013	2
ARCHON, DOLIGNON, GRANDRIEUX, LES AUTELS, RAILLIMONT, PARFONDEVAL, RESIGNY, ROUVROY SUR SERRE, ROZOY SUR SERRE MONTCORNET, LISLET, CHAOURSE, SAINTE GENEVIEVE, VINCY REUIL ET MAGNY	Syndicat des Eaux de la Région de Rozoy-sur-Serre Syndicat des Eaux de la Région de Montcornet	VEOLIA (VERVINS) VEOLIA (VERVINS)	Convention du 7 février 2005 Délibération du Conseil Communautaire du 17 novembre 2004	2
NOIRCOURT, MONTLOUE, BERLISE CHERY LES ROZOY, RENNEVAL, SOIZE, zones ANC de CHAOURSE ET DIZY	Facturation indépendant de la facture d'eau	Trésorerie de Liesse Notre Dame	Facturation directe par la CCPT	1 (en novembre)

Recettes et dépenses du service (CA 2021 et BP 2021)

SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF			
		BP+DM	Réalisé
		2021	2021
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		86 896,73	51 280,12
002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)		20 906,73	-
002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)		20 906,73	
011 Charges à caractère général		16 200,00	3 239,44
601 Achats d'études, prestations de services, équipements et travaux		15 000,00	2 026,20
604 Travaux			
6063 Fournitures d'entretien		800,00	1 024,93
622 rémunérations intermédiaires et honoraires		400,00	186,56
627 services bancaire			1,75
012 Charges de personnel et frais assimilés		44 290,00	43 248,31
6218 Personnel extérieur au service		20 630,00	14 971,03
633 Impôts taxes sur rémunérations			136,41
6410 Rémunérations du personnel		23 660,00	25 459,23
6450 Charges de sécurité sociale			2 681,64
65 Autres charges de gestion courante		2 500,00	2 030,43
6541 Créances admises en non-valeur		2 500,00	2 029,45
658 Charges diverses de gestion courante			0,98
67 67 - Charges exceptionnelles		3 000,00	2 761,94
673 673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)		3 000,00	2 761,94
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		86 896,73	55 996,10
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)		-	
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)			
70 Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises		54 777,00	55 960,34
704 Travaux		17 632,00	4 615,94
7062 Redevances d'assainissement non collectif		37 145,00	51 344,40
74 Subventions d'exploitation		32 119,73	-
748 subvention de fonctionnement versées aux EPIC		32 119,73	
75 Autres produits de gestion courante		-	0,20
7588 Autres pdts de gestion courante			0,20
77 Produits exceptionnels		-	35,56
7718 Autres pdts exceptionnels sur opé de gestion			35,56
778 Autres produits exceptionnels			
Résultat de l'exercice			
	exploitation	exploitation	4 715,98

La période 2019 / 2024 est une période transitoire pour le budget SPANC.

La communauté de communes est en train de se doter d'un service d'entretien des systèmes d'assainissement non collectif. Ce service d'entretien est équilibré pour 2021 - 43.20 € pour 15000€ de prévue DF601 et RF704.

Le budget SPANC n'étant plus financé, notamment par l'Agence de l'Eau (forfait des réhabilitations), les redevances d'assainissement (RF7062) doivent couvrir les frais de personnel (chap. 012).

Afin de permettre à terme cet équilibre les transferts de charges sont ainsi modifiés :

1. 20% du coût salaire et charges du technicien sont pris en charges par le budget principal (cartographie, urbanisme...)
2. Le coût salarial de l'assistante est pris en compte pour 33% + 33% par les budgets annexes.

En résulte un résultat bénéficiaire de 4 715.98 € pour l'exercice 2021 et un déficit reporté en 2022 de 16 190,75 €.

Les projections qui prévoyaient un retour à l'équilibre du résultat d'exercice pour 2023/2024, notamment grâce à l'application des pénalités sont maintenues.

3. Indicateurs de Performance

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

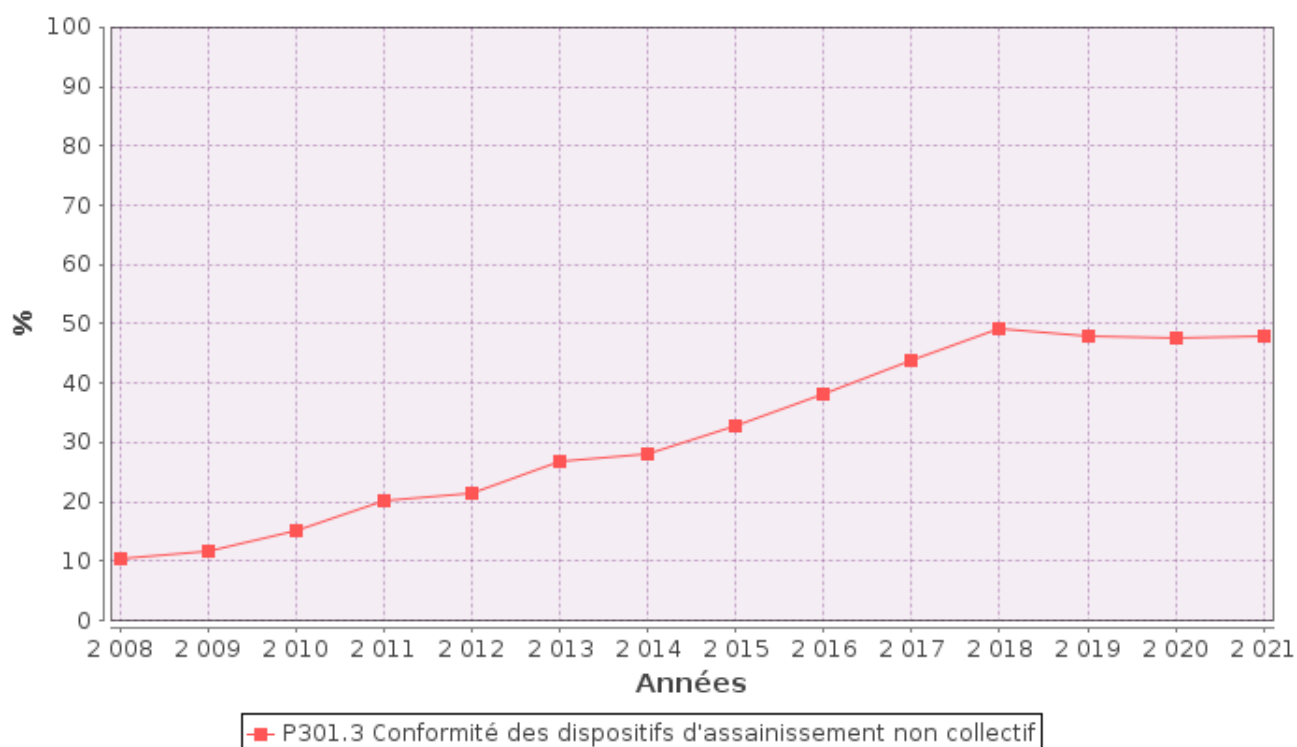
Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	785	790
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1 646	1 646
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	0	0
Taux de conformité en %	47,7	48



Le nombre d'utilisateurs ayant déjà reçu un contrôle quel qu'il soit s'élève à **1646** sur un total de **1646** installations (100 %).

Les Contrôles du SPANC en 2021

TYPE DE CONTROLE	NOMBRE DE CONTROLES
Conception et Implantation* <i>* hors études préalables aux réhabilitations groupées</i>	2
Bonne Exécution des Travaux* <i>* hors opération de réhabilitations groupées</i>	6
Conception/Implantation et Bonne Exécution des installations réhabilitées par la CCPT	0
Périodique de bon Fonctionnement	148
Diagnostic à la vente	28
Autres (refus de visite, immeuble inoccupé, cas d'exonération d'obligation d'assainissement, etc...)	6
Nombre d'avis de passage délivrés	32
TOTAL	222

En 2021, le SPANC a réalisé 222 contrôles liés à l'assainissement non collectif.

Les installations existantes diagnostiquées du territoire

commune	Nombre Total d'installations	Nombre Total d'installations Défavorable	Nombre Total d'installations Favorable	Nombre Total d'installations Favorable sous réserves	Nombre Total d'installations Non Diagnostiquées	Taux de conformité
ARCHON	53	15	32	3	3	66%
BERLISE	60	19	29	4	8	55%
BRUNEHAMEL	8	3	4	0	1	50%
CHAOURSE	24	16	2	1	5	13%
CHERY LES ROZOY	61	46	4	3	8	11%
CLERMONT LES FERMES	59	38	8	6	7	24%
CUIRY LES IVIERS	24	3	14	5	2	79%
DAGNY LAMBERCY	79	5	60	5	9	82%
DIZY LE GROS	6	1	3	0	2	50%
DOHIS	60	44	4	3	9	12%
DOLIGNON	28	9	16	2	1	64%
GRANDRIEUX	49	23	19	2	5	43%
LA VILLE AUX BOIS LES	92	57	16	6	13	24%
LE THUEL	77	50	14	5	8	25%
LES AUTELS	60	23	29	6	2	58%
LISLET	6	2	3	0	1	50%
MONTCORNET	5	3	2	0	0	40%
MONTLOUE	94	23	57	8	6	69%
MORGNY-EN-THIERACHE	55	10	31	3	11	62%
NOIRCOURT	48	8	34	2	4	75%
PARFONDEVAL	108	21	76	1	10	71%
RAILLIMONT	43	5	33	1	4	79%
RENNEVAL	64	51	5	4	4	14%
RESIGNY	127	29	76	5	17	64%
ROUVROY SUR SERRE	31	21	5	1	4	19%
ROZOY SUR SERRE	37	17	14	2	4	43%
SAINTE GENEVIEVE	37	25	5	2	5	19%
SOIZE	44	33	2	0	9	5%
VIGNEUX-HOCQUET	144	15	106	13	10	83%
VINCY-REUIL ET MAGNY	64	44	10	3	7	20%
Total	1647	659	713	96	179	49%
Total année précédente	1646	641	695	90	186	48%

4. Financement des investissements

Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2021 est de 0 €.

Les priorités du SDAGE de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ne permettent plus de lancer de nouveau programme de réhabilitation de l'ANC sur le territoire.

Programme de réhabilitation de l'ANC 2009-2018 (programme achevé)

VIGNEUX-HOCQUET : 2009-2014

Bilan final de l'Opération de Vigneux (opération clôturée en 2014)

	Nombre d'installations d'ANC à réhabiliter	Nombre d'installation réhabilitées au terme de l'opération	Taux de réussite
Lot 1	30	26	87%
Lot 2	36	32	89%
Lot 3	36	31	86%
Totaux	102	89	87%

	Montant Total de l'Opération (TTC)	Montant des aides de l'AESN	Montant des aides du CG 02	Reste à Charge des propriétaires*
Lot 1	247 991,10 €	148 072,00 €	23 302,30 €	76 616,80 €
Lot 2	241 827,14 €	140 876,04 €	22 343,12 €	78 607,98 €
Lot 3	285 249,66 €	161 704,88 €	26 859,32 €	96 685,46 €
Totaux	775 067,90 €	450 652,92 €	72 504,74 €	251 910,24 €

Le montant moyen d'un chantier de réhabilitation s'élève à : **8 708,63 € TTC**

En moyenne le Reste à Charge des propriétaires s'élève à : **2 830,45 € par installations***

** : hors aides complémentaires et frais de contrôles*

30 propriétaires ont pu bénéficier d'aides complémentaires soumises à conditions de ressources

MORGNY, DAGNY, CUIRY, DOLIGNON, RAILLIMONT, NOIRCOURT, MONTLOUE, BERLISE : 2012-2016

Bilan final de l'opération des 8 communes
Lots clôturés en 2016 : Morgny-Dagny-Cuiry-Dolignon-Montloué
Lots clôturés en 2017 : Noircourt - Raillimont

	Nombre d'installations d'ANC à réhabiliter	Nombre d'installations réhabilitées au terme de l'opération	Taux d'exécution
Lot 1 - Morgny	46	27	59%
Lot 2 - Dagny	69	52	75%
Lot 3 - Noircourt	41	29	71%
Lot 4 - Cuiry	20	17	85%
Lot 5 - Dolignon	22	11	50%
Lot 6 - Raillimont	37	28	76%
Lot 7 - Montloué	73	47	64%
Lot 8 - Berlise	49	24	49%
Totaux	357	235	66%

	Montant Final du marché (TTC)	Montant des aides de l'AESN	Montant des aides du CDDL 02	Reste à Charge des propriétaires*
Lot 1 - Morgny	258 503,87 €	149 096,50 €	23 543,06 €	85 864,31 €
Lot 2 - Dagny	567 140,72 €	314 128,12 €	51 605,39 €	201 407,21 €
Lot 3 - Noircourt	266 193,32 €	150 059,17 €	24 191,31 €	91 942,84 €
Lot 4 - Cuiry	176 543,83 €	102 624,54 €	15 893,39 €	58 025,90 €
Lot 5 - Dolignon	98 185,95 €	56 069,12 €	8 958,64 €	33 158,19 €
Lot 6 - Raillimont	254 880,13 €	149 141,07 €	23 018,97 €	82 720,09 €
Lot 7 - Montloué	459 175,39 €	260 302,76 €	41 978,64 €	156 893,99 €
Lot 8 - Berlise	238 597,11 €	134 804,30 €	21 672,45 €	82 120,36 €
Totaux	2 319 220,32 €	1 316 225,58 €	210 861,85 €	792 132,89 €

Le montant moyen d'un chantier de réhabilitation s'élève à :

9 869,02 € TTC

En moyenne le Reste à Charge des propriétaires s'élève à :

3 370,78 € par installations*

* : hors aides complémentaires et frais de contrôles

60 propriétaires ont pu bénéficier d'aides complémentaires soumises à conditions de ressources

**ARCHON, RESIGNY, PARFONDEVAL, GRANDRIEUX, LES AUTELS : 2017
- 2018**

Bilan final de l'Opération des 5 communes

	Nombre d'installations d'ANC à réhabiliter	Nombre d'installations réhabilitées au terme de l'opération	Taux d'exécution final
Lot 1 - Archon	44	27	61%
Lot 2 - Grandrieux	41	15	37%
Lot 3 - Les Autels	39	12	31%
Lot 4 - Parfondeval	84	63	75%
Lot 5 - Resigny	96	55	57%
Totaux	304	172	57%

	Montant TTC final des marchés de travaux	Montant des aides de l'AESN	Montant des aides du CDDL 02	Reste à Charge des propriétaires*
Lot 1 - Archon	299 821,10 €	154 934,34 €	23 620,10 €	121 266,66 €
Lot 2 - Grandrieux	179 594,52 €	99 396,83 €	15 938,24 €	64 259,45 €
Lot 3 - Les Autels	111 758,19 €	66 105,50 €	10 095,54 €	35 557,15 €
Lot 4 - Parfondeval	533 621,40 €	319 142,75 €	48 423,45 €	166 055,20 €
Lot 5 - Resigny	461 162,60 €	274 765,95 €	41 642,70 €	144 753,95 €
Totaux	1 585 957,81 €	914 345,37 €	139 720,03 €	531 892,41 €

Le montant moyen d'un chantier de réhabilitation s'élève à :

9 220,68 € TTC

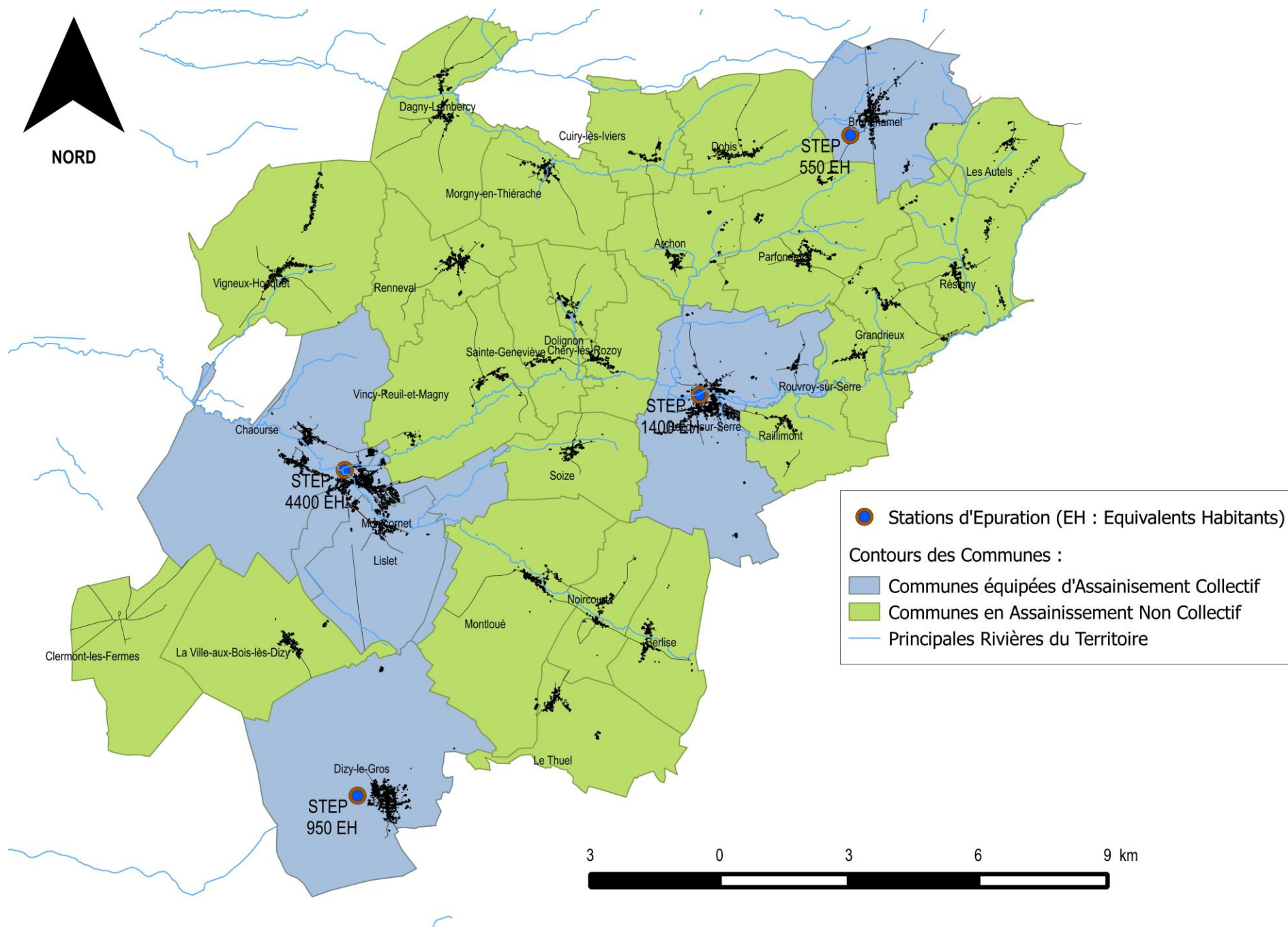
En moyenne le Reste à Charge des propriétaires s'élève à :

3 092,40 € par installations*

** : hors aides complémentaires et frais de contrôles*

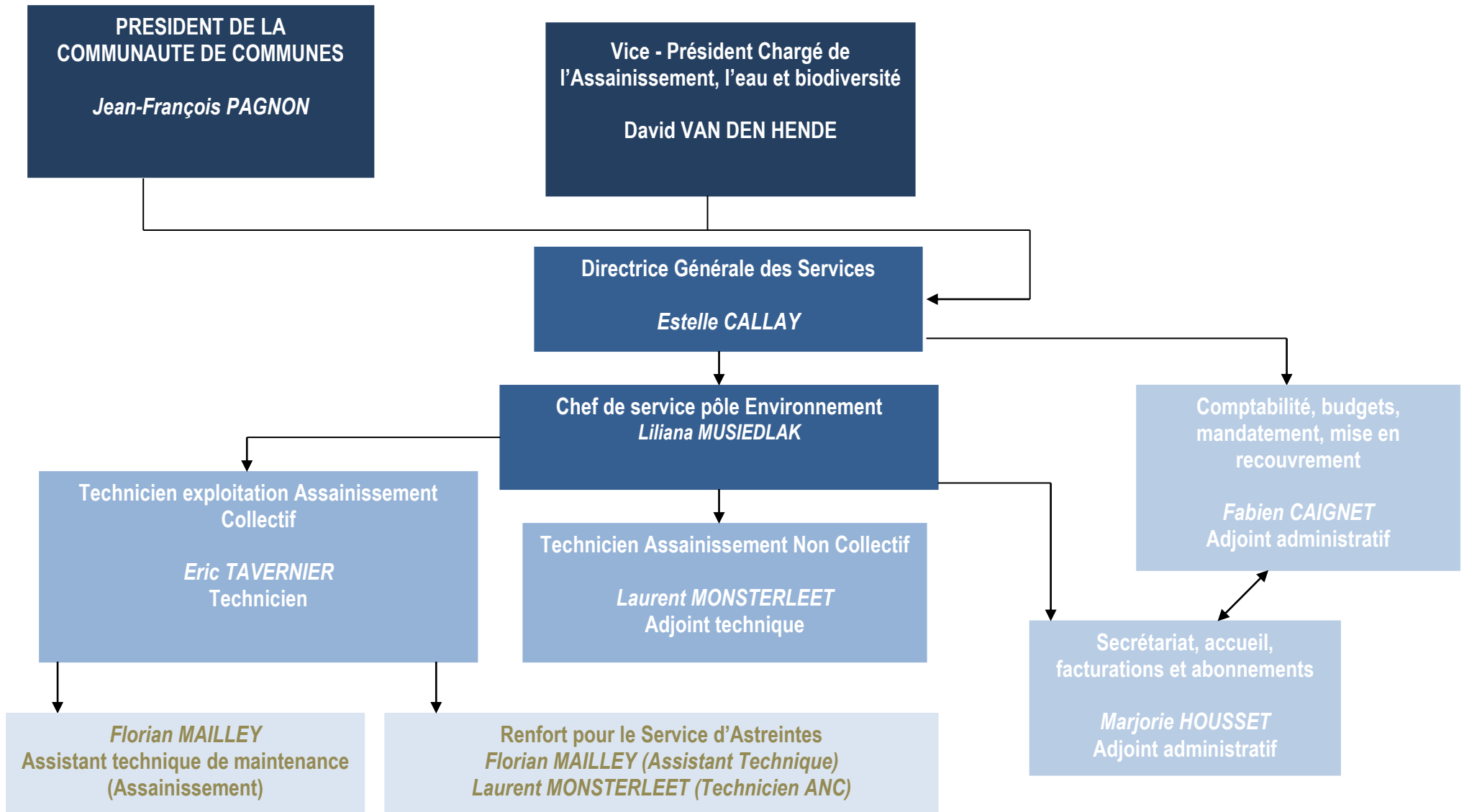
42 propriétaires ont pu bénéficier d'aides complémentaires soumises à conditions de ressources

ANNEXE 1 : Carte du territoire de la Communauté de Communes et de l'assainissement des Communes



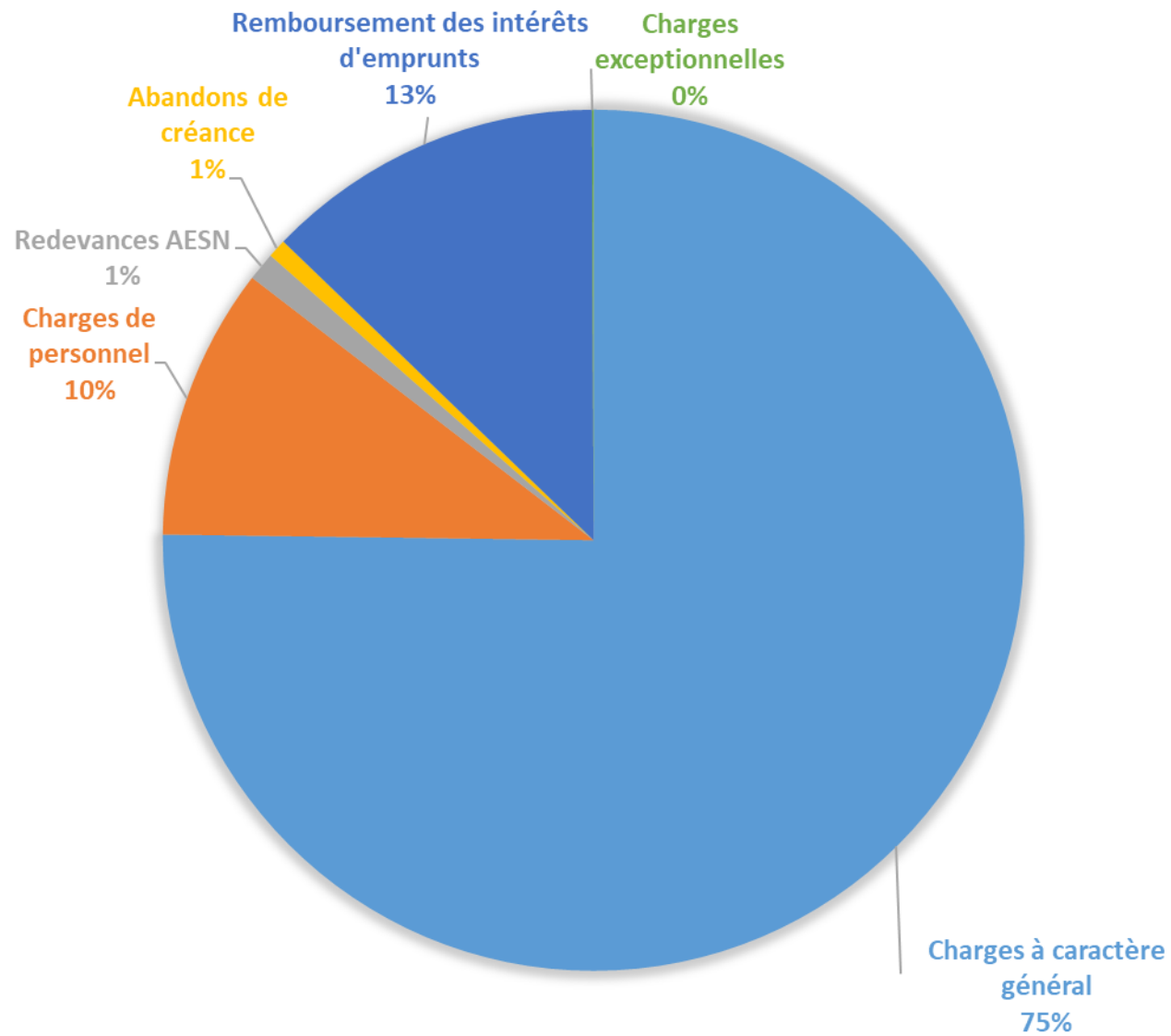
ANNEXE 2 : *ORGANIGRAMME DU PERSONNEL*

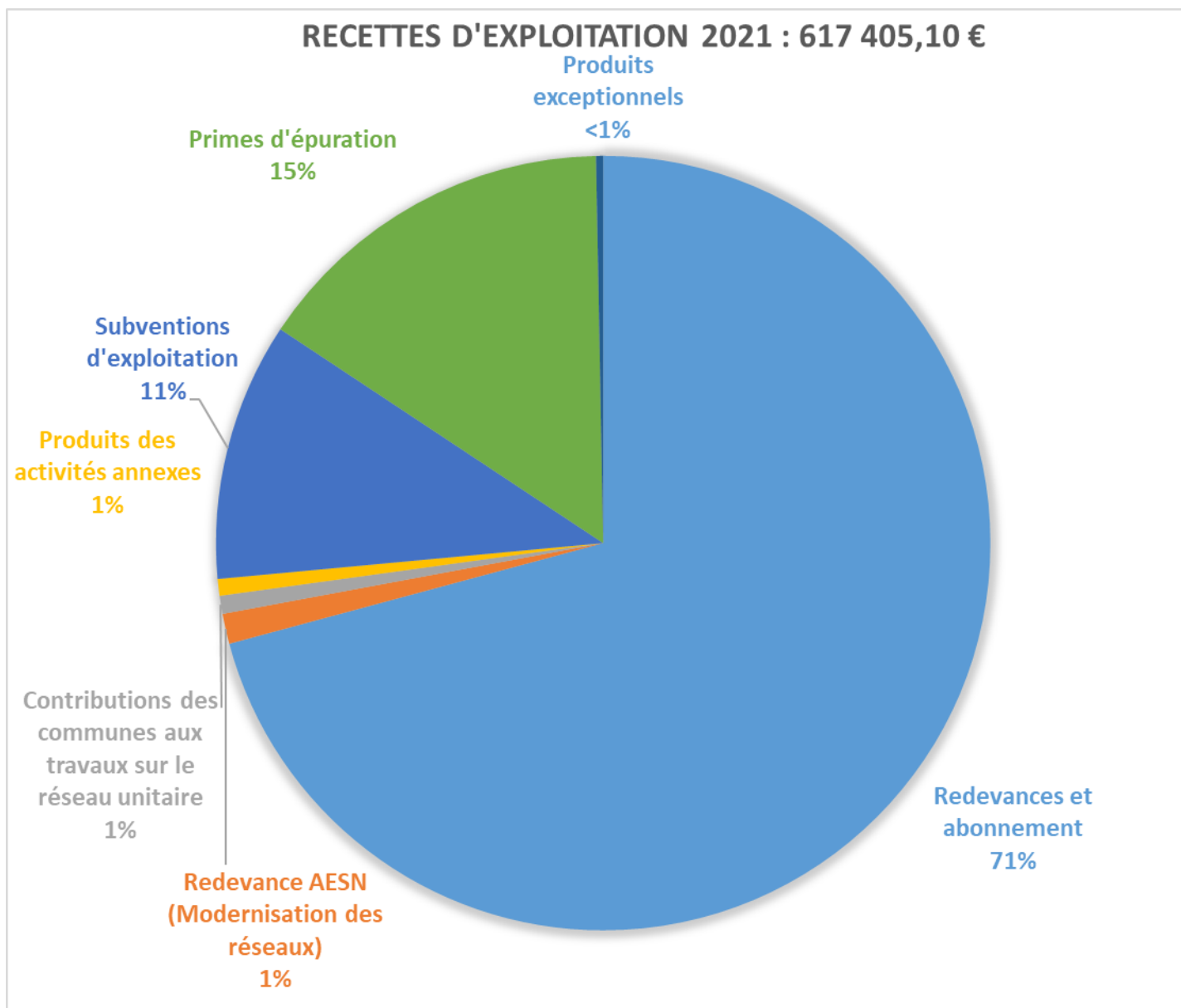
Organigramme du Service Assainissement à jour au 31 décembre 2021



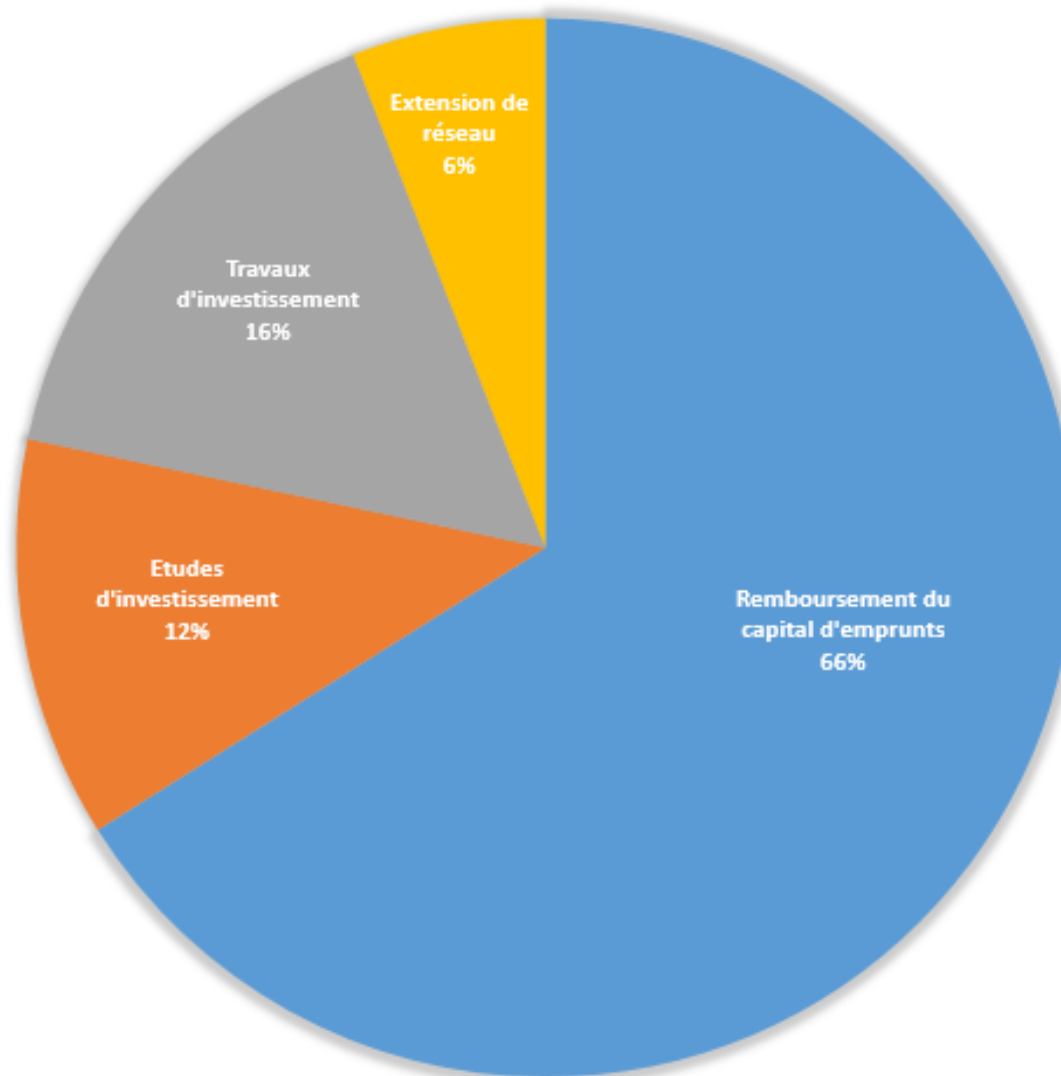
ANNEXE 3 : Dépenses et recettes du service

DÉPENSES D'EXPLOITATION 2021 : 611 146,66 €

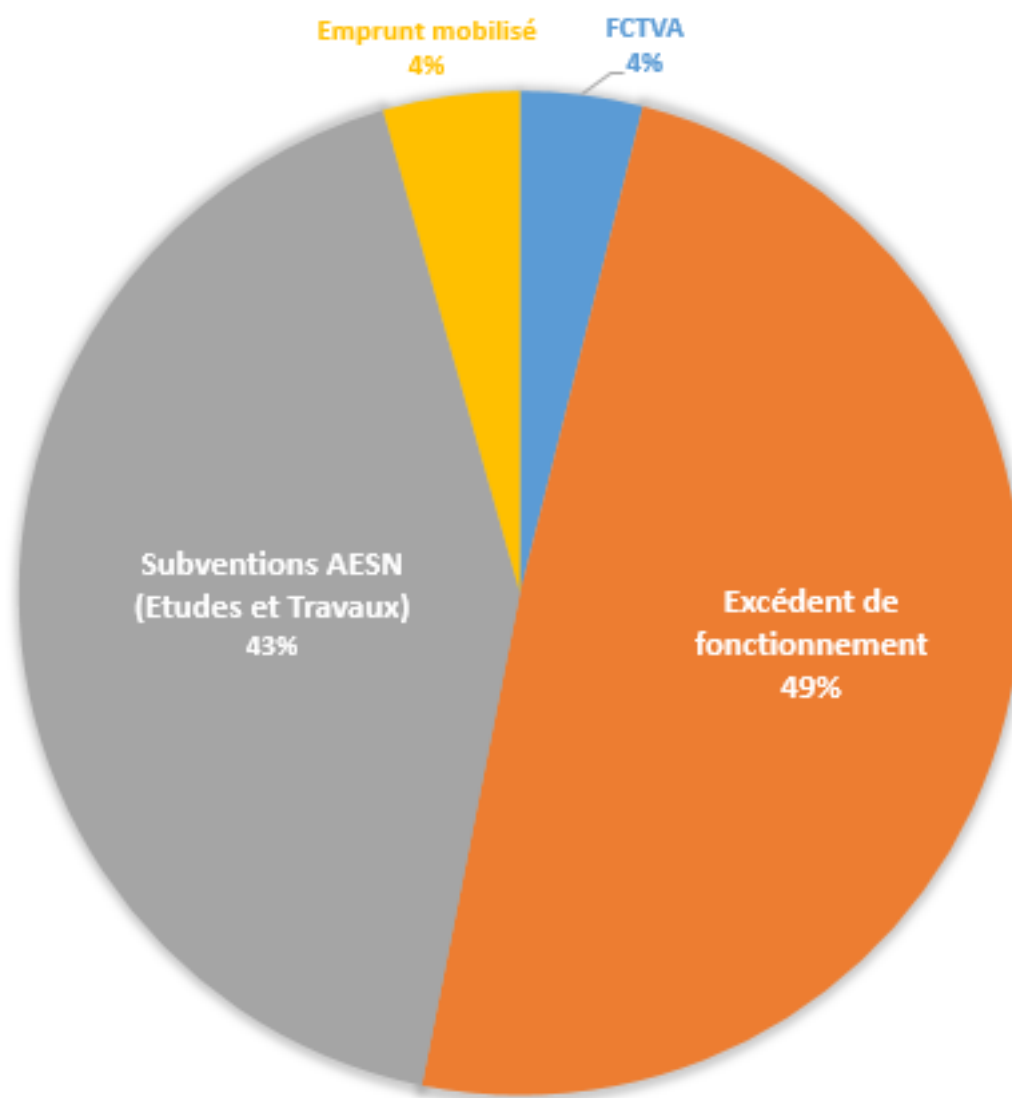




DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 : 207 252,79 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021 : 118 888,21 €



ANNEXE 4 : Montant des Amortissements

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	319 898,79	304 961,08	3 189,71	0,00	11 764,89
604	Achats d'études, prestations de services	45 265,00	45 264,10	0,00	0,00	0,90
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	68 000,00	67 550,85	0,00	0,00	449,15
6063	Fournitures entretien et petit équipement	15 000,00	13 988,52	0,00	0,00	1 011,48
61523	Entretien, réparations réseaux	126 505,00	135 123,55	0,00	0,00	-8 618,55
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	31 000,00	23 781,06	0,00	0,00	7 218,94
6155	Entretien et réparations biens mobiliers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6156	Maintenance	2 600,00	55,20	0,00	0,00	2 544,80
616	Primes d'assurances	5 200,00	5 214,37	0,00	0,00	-14,37
617	Etudes et recherches	13 500,00	4 989,63	0,00	0,00	8 510,37
618	Divers	2 500,00	3 219,41	2 589,00	0,00	-3 308,41
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	4 000,00	2 190,82	601,71	0,00	1 207,47
623	Publicité, publicité*, relations publique	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
624	Transports biens, transports collectifs	-173,21	0,00	0,00	0,00	-173,21
626	Frais postaux et frais télécommunication*	5 000,00	3 533,09	0,00	0,00	1 466,91
627	Services bancaires et assimilés	0,00	40,49	0,00	0,00	-40,49
628	Divers	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
635	Autres impôts, taxes (Admin. Impôts)	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	84 448,00	82 482,25	0,00	0,00	1 965,75
621	Personnel extérieur au service	34 916,00	27 294,07	0,00	0,00	7 621,93
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	189,69	0,00	0,00	-189,69
6410	Rémunérations du personnel	29 530,00	33 813,17	0,00	0,00	-4 283,17
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	1 195,32	0,00	0,00	-1 195,32
014	Atténuations de produits (4)	8 200,00	0,00	8 600,00	0,00	1 700,00
706129	Revers redévenance modernisation* agence eau	8 200,00	0,00	6 500,00	0,00	1 700,00
86	Autres charges de gestion courante	4 303,21	4 283,84	0,00	0,00	8,67
6541	Créances admises en non-valeur	4 293,21	4 293,21	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,43	0,00	0,00	-0,43
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+86)		388 848,00	371 738,88	9 890,71	0,00	16 418,31
88	Charges financières (b) (5)	77 835,81	77 835,77	0,00	0,00	0,14
66111	Intérêts réglés à l'échéance	77 835,81	77 835,77	0,00	0,00	0,14
87	Charges exceptionnelles (c)	500,00	381,00	0,00	0,00	119,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	381,00	0,00	0,00	119,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
88	Dotations aux provisions et dépréciations (d) (8)	0,00	0,00			0,00
89	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		476 181,81	449 963,75	9 890,71	0,00	16 637,45
023	Virement à la section d'investissement	349 016,79				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	340 827,61	340 827,14			0,47
6811	Dot. amort. immos incorp. et corporelles	323 409,06	323 405,69			0,47
6812	Dot. amort. Charges exploit. à répartir	17 418,65	17 418,65			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		689 844,40	340 827,14			349 017,26
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		689 844,40	340 827,14			349 017,26
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 166 028,31	790 780,89	9 890,71	0,00	384 664,71
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	430 500,00	279 084,23	176 200,64	0,00	-24 784,87
704	Travaux	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	410 000,00	266 641,02	171 885,64	0,00	-28 526,66
706121	Redevance modernisation des réseaux	7 500,00	7 786,74	0,00	0,00	-286,74
70613	Participations assainissement collectif	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
7063	Contrib° communes, éta.pub.(eaux pluv.)	0,00	4 656,47	0,00	0,00	-4 656,47
708	Produits des activités annexes	0,00	0,00	4 315,00	0,00	-4 315,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	150 500,00	125 190,23	36 930,00	0,00	-11 620,23
74	Subventions d'exploitation	150 500,00	125 190,23	36 930,00	0,00	-11 620,23
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,05	0,00	0,00	-0,05
7588	Autres	0,00	0,05	0,00	0,00	-0,05
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		581 000,00	404 274,51	213 130,64	0,00	-36 405,15
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	270 725,85	1 847,41	0,00	0,00	268 878,44
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	1 847,41	0,00	0,00	-847,41
778	Autres produits exceptionnels	269 725,85	0,00	0,00	0,00	269 725,85
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		851 725,85	406 121,92	213 130,64	0,00	232 473,29
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	313 300,46	313 300,46			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	313 300,46	313 300,46			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		313 300,46	313 300,46			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 165 026,31	719 422,38	213 130,64	0,00	232 473,29
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	103 269,87	32 711,94	0,00	70 557,93
213	Constructions	30 069,60	25 951,20	0,00	4 118,40
214	Constructions sur sol d'autrui	73 200,27	0,00	0,00	73 200,27
2156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	6 760,74	0,00	-6 760,74
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
11	Opération d'équipement n° 11 (3)	62 066,00	10 578,00	0,00	51 488,00
12	Opération d'équipement n° 12 (3)	18 943,14	27 065,03	0,00	-8 121,89
Total des dépenses d'équipement		214 279,01	70 354,97	0,00	143 924,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	136 897,82	136 897,82	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	136 897,82	136 897,82	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		136 897,82	136 897,82	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		351 176,83	207 252,79	0,00	143 924,04
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	313 300,46	313 300,46		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	313 300,46	313 300,46		0,00
1391	Subventions d'équipement	313 300,46	313 300,46		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		313 300,46	313 300,46		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		664 477,29	520 553,25	0,00	143 924,04
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		210 683,31			

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	99 298,00	50 467,00	0,00	48 831,00
131	Subvention d'équipement	99 298,00	50 467,00	0,00	48 831,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	5 244,00	0,00	-5 244,00
1681	Autres emprunts	0,00	5 244,00	0,00	-5 244,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		99 298,00	55 711,00	0,00	43 587,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	86 018,20	63 177,21	0,00	22 840,99
10222	FCTVA	27 530,00	4 689,01	0,00	22 840,99
1068	Autres réserves	58 488,20	58 488,20	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		86 018,20	63 177,21	0,00	22 840,99
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		185 316,20	118 888,21	0,00	66 427,99
021	Virement de la section d'exploitation	349 016,79			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	340 827,61	340 827,14		0,47
28156	Matériel spécifique d'exploitation	30 709,67	32 474,64		-1 764,97
28158	Autres matériels, outillage technique	47 971,53	45 603,47		2 368,06
28173	Constructions (mise à disposition)	108 713,99	107 985,42		728,57
281756	Matériel spécifique d'exploitation (mad)	18,99	18,99		0,00
281758	Autres matériels techniques (mad)	135 994,88	137 269,07		-1 274,19
2818	Autres immobilisations corporelles	0,00	57,00		-57,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	17 418,55	17 418,55		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		689 844,40	340 827,14		349 017,26
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		689 844,40	340 827,14		349 017,26
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		875 160,60	459 715,35	0,00	415 445,25
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	22/09/2003
L	2156 Matériel spécifique d'exploitation	30	22/09/2003
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	50	22/09/2003
L	2173 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	50	22/09/2003
L	21756	50	22/09/2003
L	21758	50	22/09/2003

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
14/05/2021	Chevalet inox et bidon	411,65	0,00	10
24/11/2021	matériel de mesures postes de relevement	6 349,09	0,00	10
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		6 760,74	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

ANNEXE 6 : Etat de la Dette

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

[illegible]

Communauté de Communes des Portes de la Thiérache - Service Public d'assainissement collectif - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pé- rio- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 641 984,00									

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		2 420 759,49					136 897,82	77 835,77	0,00	3 320,50
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 420 759,49					136 897,82	77 835,77	0,00	3 320,50
1078166		0,00	A-1	40 060,40	12,42	F		0,000	3 080,80	0,00	0,00	0,00
1080348		0,00	A-1	23 384,40	12,42	F		0,000	1 798,80	0,00	0,00	0,00
LT100235		0,00	A-1	674 167,09	14,50	F		3,625	36 142,35	25 966,32	0,00	1 108,61
LT101235		0,00	A-1	1 043 096,94	21,25	F		6,705	56 591,87	38 559,92	0,00	1 645,78
LT102235		0,00	A-1	640 070,66	13,25	F		1,606	39 284,00	13 309,53	0,00	566,11
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 420 759,49					136 897,82	77 835,77	0,00	3 320,50

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 420 759,49	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

ANNEXE 7 : BILAN DES ASTREINTES

Exploitation d'astreinte assurée les week-end (du vendredi 16 H 30 au lundi 8 H 30) et les jours fériés

		Montcornet-Lislet-Chaourse		Rozoy-sur-Serre		Dizy-le-Gros		Brunehamel		Durée (en heures)
		STEP	Réseau et Postes	STEP	Réseau et Postes	STEP	Réseau et Postes	STEP	Réseau et Postes	
LM	JANVIER		suivi de fonctionnement des PR inondés (Lislet, Chaourse, Montcornet)		suivi de fonctionnement des PR inondés (G.A. Martin)			Temps maxi surpresseur - erreur de mise en marche suite intervention le vendredi	suivi de fonctionnement des postes inondés (PR fontaine fleurie)	2
	FEVRIER									
TL	14-févr		PR rue Clémenceau Défaut 24 V (circuit de commande) - renclenchement du disjoncteur		Défaut secteur PR GA Martin - renclenchement disjoncteur et remise en service du poste					1,5
ET	21-févr					temps fonct surpr trop élevé -remis sélecteur sur auto				1
TL	27-févr		PR rue Clémenceau Défaut 24 V (circuit de commande) - renclenchement du disjoncteur							1
	MARS									
LM	07-mars		PR rue Clémenceau Défaut 24 V (circuit de commande) - renclenchement du disjoncteur							1
LG	13-mars		PR rue Clémenceau Défaut 24 V (circuit de commande) - renclenchement du disjoncteur							1
LG	14-mars							Déclenchement Arrêt d'Urgence - acquit manuel et remise en service de la station		2
	AVRIL									
LM	04-avr						Deconnexion sonde niveau et passage pompe 2 en secours			1
	MAI									
LM	02-mai	Acquit des défauts et vérification du fonctionnement du poste de relevage								1
TL	14-mai	Acquit défaut niveau TH et vérification du fonctionnement du poste de relevage					Lancement d'un cycle d'extraction de boues et lavage filtre du surpresseur			2
	JUIN									
TL	19-juin					Déclenchement du disjoncteur général suite orage - remise en service	Contrôle de fonctionnement du PR rue des Bergers suite coupure de courant			2
TL	20-juin	Acquit niveau d'alarme du PR Entrée								
LM	26-juin					Extraction boues				2
	JUILLET									
ET	11-juil					mise en service pont racleur ,recirculation et surpresseur aération suite installation speed oclear				1
ET	14-juil		coupure poste st nicolas cause inondation et vérif des autres postes	remise en service step coupure automate						1
	AOUT									
ET	01-aout					chgt poire niveau bas poste relèvement	amorçage pompes (débordement)			2
ET	08-août			remise en service step coupure automate arrêt urgence pb redox						1
LM	22-août					Poste de relèvement en charge : Poires de niveau bloquées.				2
	SEPTEMBRE									
LM	05-sept			Micro-coupure EDF						1
ET	12-sept					poste de relèvement pompe 2 disjonction				1
	OCTOBRE									
LM	24-oct			Micro-coupure EDF						1
ET	31-oct		Niveau alarme poste A. Briand							1
	NOVEMBRE									
FM	05-nov	Ouverture accès entreprise Gravet								1
LM	10-nov			Remise en fonction de la STEP						2
ET	20-nov					Remise en auto surpresseur				1
FM	27-nov			Acquittement arrêt d'urgence						1
	DECEMBRE									
LG:Luc GIRARDOT LM : Laurent MONSTERLEET ET : Eric TAVERNIER FM:Florian MAILLEY										33,5

ANNEXE 8 : PLANNING DE CURAGE DES POSTES

Annexe 3 (Historique de curage des postes CCPT)																										
NOM DES POSTES																										
BRUNEHAMEL FONTAINE FLEURIE	28/12/2011	04/06/2012	27/03/2013	déc-13	01/03/2014	oct14	01/07/2015	22/02/2016	23/12/2016	dec17	01/03/2018	01/10/2018	15/02/2019	14/08/2019	03/02/2020	20/07/2021										
BRUNEHAMEL RUE GRAND CHAMP	02/07/2018	15/04/2019	03/08/2020	19/01/2022																						
BRUNEHAMEL RUE DES BOULEAUX	juil-15	24/05/2016	août 17	dec17	01/10/2018	15/10/2019																				
ROZOY GA MARTIN	août 2013	oct-14	juil-15	dec15	24/05/2016	30/05/2016	16/08/2016	avr-17	14/08/2019	03/08/2020	20/07/2021	19/01/2022														
ROZOY PARKING TRIGANO	juin-14	juil15	24/05/2016	avr-17	dec17	01/10/2018	13/11/2019	28/12/2020																		
LISLET PARKING CHAMPION	juil-15	30/05/2016	août 17	13/10/2017	27/11/2017	01/03/2018	15/01/2019	14/08/2019	03/02/2020	03/08/2020	01/03/2021															
LISLET PONT DU HURTAUT	fév15	22/02/2016	23/12/2016	avr-17	dec17	02/07/2018	01/10/2018	15/04/2019	28/12/2020	20/07/2021																
CHAOURSE RUE ST NICOLAS	juil-15	23/02/2016	01/03/2018	15/04/2019	28/12/2020	19/01/2022																				
CHAOURSE RUE DES CHENES	15/04/2019	15/10/2019	28/12/2020	01/03/2021	20/07/2021	19/01/2022																				
CHAOURSE SALLE DES FETES	juil-15	23/02/2016	avr-17	01/03/2018	15/02/2019	03/02/2020																				
MONTCORNET RUE ARISTIDE BRIAND FOSSE A SABLE	02/07/2018	15/04/2019	03/08/2020																							
MONTCORNET RUE ARISTIDE BRIAND	22/02/2016	dec17	15/04/2019	01/03/2021	20/07/2021																					
MONTCORNET RUE CLEMENCEAU	déc-13	juin-14	oct-14	juil-15	23/02/2016	23/12/2016	août 17	dec17	02/07/2018	01/10/2018	03/08/2020															
MONTCORNET POSTE ROUTE DE VERVINS	23/02/2016	16/08/2016	dec17	28/12/2020	19/01/2022																					
MONTCORNET CHAR	mars-14	oct-14	dec15	16/08/2016	avr-17	dec17	01/03/2018	15/02/2019	03/02/2020																	
DIZY LE GROS RUE DU JARD	juil-15	30/05/2016	août 17	01/03/2018	15/02/2019	14/08/2019	28/12/2020	20/07/2021																		
DIZY LE GROS RUE MONTCORNET	16/08/2016	dec17	02/07/2018	15/02/2019	14/08/2019	28/12/2020	01/03/2021																			
DIZY LE GROS ROUTE DE REIMS	16/08/2016	dec17	02/07/2018	15/10/2019	03/02/2020	19/01/2022																				
DIZY LE GROS RUE DES BERGERS	28/11/2011	30/10/2012	août 2013	juin-14	oct-14	juil-15	22/02/2016	30/05/2016	23/12/2016	avr-17	dec17	01/03/2018	01/10/2018	15/04/2019	03/08/2020	27/12/2020	20/07/2021									
STEP MONTC FOSSE A ECUME																										
STEP MONTC PUIT A BOUES	19/01/2022																									
STEP MONTC POSTE DE RELEVEMENT	24/05/2012	09/08/2012	déc-13	mars-14	oct-14	dec15	23/02/2016	16/08/2016	avr-17	nov-17	01/03/2018	15/04/2019	03/02/2020	01/03/2021												
STEP MONTC FOSSE TOUTE EAUX	01/03/2021																									
STEP MONTC FOSSE A SABLE	avr-17	01/03/2018	03/02/2020																							
STEP ROZOY FOSSE A SABLE	14/06/2016	août 17	02/07/2018	15/02/2019	13/06/2019																					
STEP ROZOY FOSSE TOUTE EAUX	01/04/2021																									
STEP ROZOY FOSSE A GRAISSE	18/05/2016	août 17	02/07/2018	15/02/2019	15/10/2019	20/07/2021																				
STEP ROZOY FOSSE A FLOTANT	06/06/2016	août 17	01/03/2018	03/02/2020																						
STEP DIZY PR	30/05/2016	août 17	02/07/2018	15/04/2019	01/03/2021																					
STEP BRUNEHAMEL TOUTE EAUX	01/03/2021																									
DO CHAOURSE RUE DU MOULIN	juil-15	14/06/2016	avr-17	01/03/2018	03/07/2018	oct-18	15/04/2019	14/08/2019	03/02/2020	20/07/2021																
DO RUE BOUILLARD	28/02/2021																									
DO DU CHAR	01/03/2021	20/07/2021																								
DO CHAOURSE RUE DU GRAND PONT	juil-15	14/06/2016	avr-17	août 17	01/03/2018	03/07/2018	01/10/2018	15/04/2019	14/08/2019	03/02/2020	01/03/2021	20/07/2021														
STEP ROZOY FOSSE DE RECIRCULATION																										

**ANNEXE 9 : Note d'Information du Public de
l'Agence de l'Eau Seine Normandie**

Edition 2022 – Chiffres 2021

**Édition 2022
CHIFFRES 2021**

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité ou la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³ en 2021.

Les composantes du prix de l'eau :

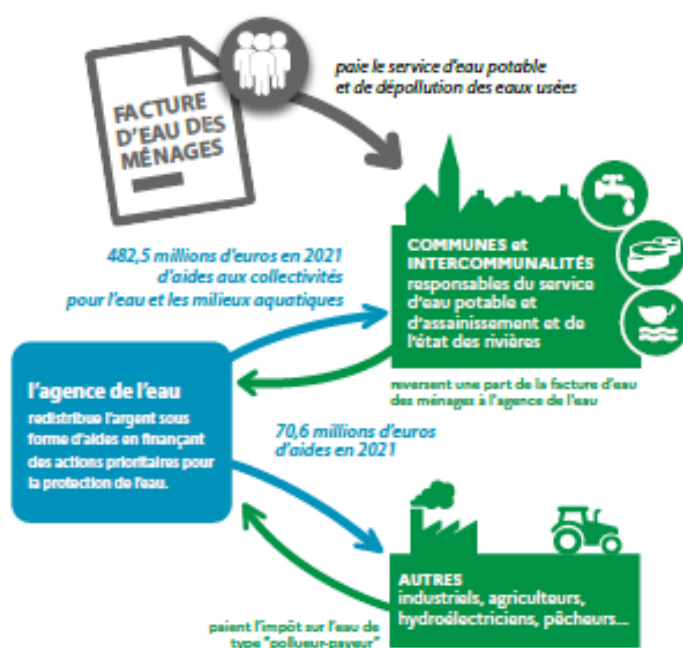
- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :

www.services.eaufrance.fr

Source : www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

Source : Agence de l'eau Seine-Normandie
Étude sur le prix de l'eau - 2021



Les montants d'aide indiqués sont hors Plan de Relance, plan financé par les crédits de l'État (63,9 millions d'euros) et non par les redevances de l'agence de l'eau.

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.131, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Ed. avril 2022

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 693 millions d'euros dont plus de 589 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)*

 0,11 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés	 2,80 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés	 77,60 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
 7,51 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits	100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021	
 0,84 € de redevance de prélèvement payé par les irrigants	 0,81 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques	 0,13 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs
		 2,72 € de redevance cynégétique payés par les chasseurs
		 7,48 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021)*

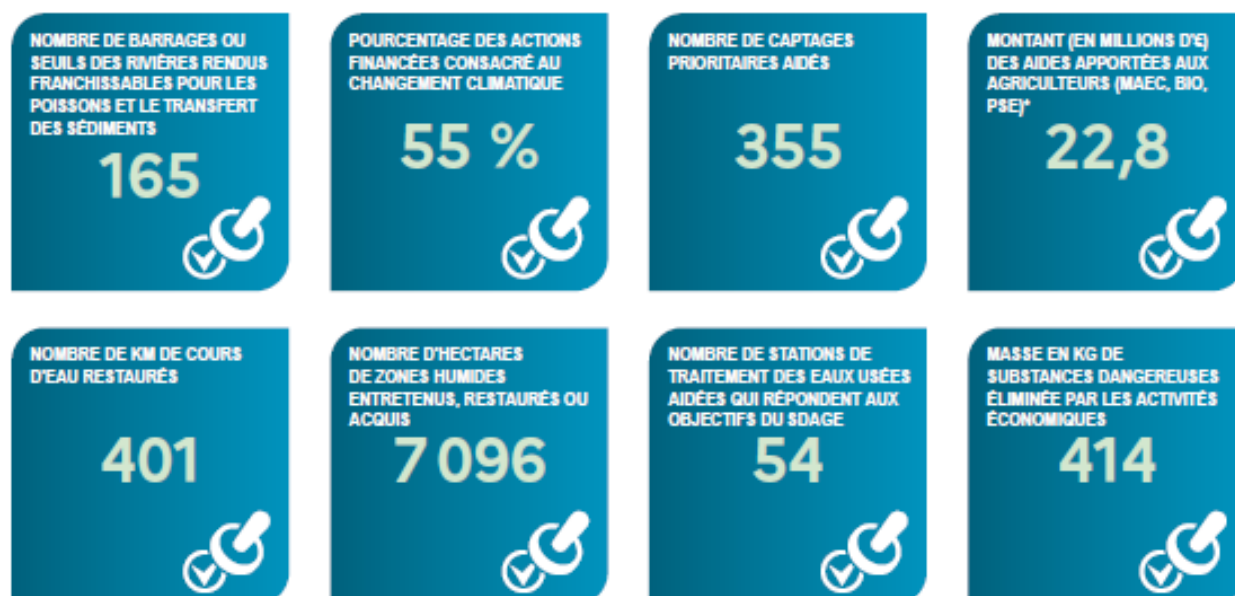
 4,90 € pour la dépollution industrielle	 63,80 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie	
 7,70 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages	100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021	 9,90 € aux collectivités pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable
 2,20 € pour la gestion quantitative et les économies d'eau	 7,80 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques	 3,80 € pour l'animation de la politique de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2021

L'année 2021 est la troisième année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC: mesures agro-environnementales et climatiques / BIO: pour agriculture biologique / PSE: paiement pour services environnementaux

DES AIDES RENFORCÉES POUR MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES

Dès janvier 2022, les modifications apportées au programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau visent notamment à accélérer la gestion des eaux de pluie par les collectivités.

Un objectif est d'augmenter les surfaces non imperméabilisées: parkings végétalisés, revêtements poreux, espaces verts en creux, noues, jardins de pluie, toitures végétalisées... Il s'agit donc de redonner de la « perméabilité » aux surfaces partout où cela est possible.

En effet, favoriser l'infiltration des eaux de pluie, en pleine terre si possible, là où elles tombent, apporte de nombreux avantages à la collectivité: moindre risque de ruissellement et d'inondation, rafraîchissement des villes, réduction de la pollution de l'eau par lessivage des sols, création d'espaces favorables à la biodiversité.

Les aides de l'agence de l'eau, jusqu'à 80 % du montant retenu des travaux, sont attribuées par m² à aménager.

LES COLLECTIVITÉS, ACTRICES MAJEURES DE LA POLITIQUE DE L'EAU

De l'occupation du territoire à la gestion des infrastructures au quotidien, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 (SDAGE) fixe un cap pour une meilleure gestion de l'eau et pour des territoires plus résilients, en recommandant des outils ou des bonnes pratiques à mobiliser, notamment:

- végétaliser la ville;
- mieux protéger les captages destinés à l'eau potable;
- protéger ou restaurer les milieux humides et le lit majeur des cours d'eau pour une meilleure résilience locale face au changement climatique;
- sur le littoral, gérer la bande côtière en s'appuyant sur les services rendus par les espaces naturels pour absorber la montée de la mer.

VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'Agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Des projets contribuant à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie
Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

ensemble
DONNONS
vie à l'eau
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
eau
seine
NORMANDIE



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site enimmersion-eau.fr

GLOSSAIRE

A

Aération prolongée : procédé de station d'épuration à boues activées qui a pour principe de disposer d'un grand volume de bassin pour une faible quantité de pollution reçue dans le but d'optimiser les rendements épuratoires.

AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie) : souvent abrégé en AESN, il s'agit d'un Etablissement Public du ministère de l'écologie dont la mission est de financer les actions de protection des ressources en eau et de lutte contre les pollutions sur le bassin versant de la Seine.

Assainissement Collectif : système permettant la collecte des eaux usées de plusieurs habitations et leur traitement dans un site commun.

Assainissement Non Collectif : système permettant la collecte et le traitement des eaux usées d'une habitation sur la même parcelle.

B

Boues : sous-produit du traitement des eaux usées provoqué par l'accumulation des matières en suspension non biodégradables et le développement des micro-organismes présents dans les stations d'épurations

Boues Activées : processus d'épuration des eaux usées le plus répandu, basé sur l'utilisation des micro-organismes pour dégrader la pollution.

D

DBO5 : Demande Biochimique en Oxygène au bout de 5 jours, quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour dégrader les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20° et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

DCO : Demande Chimique en Oxygène, permet de quantifier la pollution organique, correspond à la quantité d'oxygène qui a été consommée par voie chimique pour oxyder l'ensemble des matières oxydables présentes dans un échantillon d'eau de 1 litre

DN : abréviation de Diamètre Nominal

E

Eaux Usées Domestiques : Les eaux usées domestiques comprennent les eaux ménagères (lessive, cuisine, toilettes,...) et les eaux vannes (urine et matières fécales humaines).

Eaux Usées Industrielles : tous rejets correspondants à une utilisation de l'eau autre que domestique (établissements classés, activités alimentaires, mécaniques et diverses)

Equivalents habitants : Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

I

ICPE : Installation Classée pour la protection de l'Environnement, selon le Code de l'Environnement, il s'agit d'une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement. Une nomenclature régit l'ensemble des activités à risque.

M

MES : Matières En Suspension

MOOX : Matières Organiques et Oxydables

mm : abréviation de millimètre

mg/l : abréviation de milligramme par litre

ml : abréviation de mètre linéaire

N

NGL : Azote Global (somme de l'azote nitreux, l'azote nitrique et NTK)

NTK : Azote Total Kjeldahl (somme de l'azote organique et de l'azote ammoniacal)

P

PEHD : Polyéthylène Haute Densité (Matière Plastique)

Poste de Relèvement : ouvrage de collecte des eaux équipé d'une ou plusieurs pompes qui permettent d'acheminer les eaux d'un point bas vers un point haut.

PT : Phosphore Total

PVC : Polychlorure de Vinyle (Matière Plastique)

R

Réseaux Unitaires : système de collecte commun pour les eaux usées et les eaux pluviales

Réseaux d'assainissement Séparatif : double système de collecte permettant la collecte séparée des eaux usées et des eaux pluviales

SATESE : Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration, c'est un service du Conseil Départemental de l'Aisne

Station d'épuration ou Station de Traitement des Eaux Usées : communément abrégé en « STEP » ou « STEU », il s'agit du site de traitement des eaux usées